

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS:           Mme NICOLE BRODEUR, président  
  Mme NADJA RAPHAËL, commissaire  
  M. JOSHUA WOLF, commissaire

**AVENIR DU SECTEUR PIERREFONDS-OUEST**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

VOLUME 1

---

Séance tenue le 2 mai 2017, 19 h  
Mairie d'arrondissement  
13665 boul. de Pierrefonds  
Pierrefonds

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 2 MAI 2017

MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

Mme Veronica Crespo..... 4  
M. Thomas Schwalb ..... 12  
M. Jonathan Théorêt - GRAME..... 23  
Mme Marie-Chantal Scholl - Association pour la protection des espaces verts de l'Île-  
Bizard..... 35  
M. Emmanuel Rondia - Conseil régional de l'environnement de Montréal - CREM ..... 43  
Mme Marie-Claire Mayeres ..... 54  
M. Maxime Arnoldi ..... 61  
M. Gareth Richardson..... 69

**RECTIFICATION**

M. Pierre Legendre - Ville de Montréal ..... 75

**AJOURNEMENT**

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### LA PRÉSIDENTE:

5            Bonsoir! Mesdames, Messieurs, je vous invite à prendre place. Bonsoir, good evening!  
Je me nomme Nicole Brodeur. La présidente de l'Office, madame Dominique Ollivier, m'a confié  
la présidence de la commission. Mes collègues, Nadja Raphaël et Joshua Wolf se joignent à moi  
pour vous souhaiter la bienvenue à la deuxième partie de la consultation publique sur l'avenir du  
secteur Pierrefonds-Ouest. Nous sommes secondés par Stéphanie, qui est à ma droite, qui est la  
10            secrétaire de la commission et son analyste.

              La séance se déroulera en français mais ceux et celles d'entre vous qui le souhaitent  
peuvent s'exprimer en anglais auprès de la commission.

15            The meeting will be conducted in French but anyone who will prefer to address the  
Commission in English may do so.

              Nous accueillons ce soir les personnes et les organismes qui se sont inscrits pour  
exprimer leur opinion sur l'avenir du secteur Pierrefonds-Ouest. Il est à noter que cette deuxième  
20            phase de consultation se déroule entre les citoyens et la commission. Les représentants de la  
Ville ne participeront pas aux échanges.

              Nous tiendrons neuf séances d'audition des opinions. Alors ce soir, en soirée le 2 mai,  
lundi prochain le 8 mai en après-midi et en soirée, le mardi 9 mai en soirée, le mercredi 10 mai  
25            en après-midi et en soirée, le jeudi 11 mai en après-midi et la semaine qui suivra le 15 mai en  
après-midi et en soirée. Donc au total, neuf séances d'audition.

              Nous entendrons une centaine de citoyens et de représentants d'organismes. La  
commission a également reçu plus d'une centaine de mémoires additionnels, ce qui fait au total  
30            près de 200, dont les auteurs ont préféré s'en tenir à une présentation écrite.

35 Je vous rappelle que les consultations de l'Office reposent sur le principe selon lequel les citoyens ont le droit d'être renseignés sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de vie. Ils ont aussi le droit de faire connaître leur opinion dans le but d'éclairer et d'influencer les décisions des élus relativement à ces projets. Nos consultations se déroulent selon une procédure établie et les commissaires s'engagent à respecter un code de déontologie.

40 Quant au déroulement de la séance de ce soir, j'appellerai les participants selon l'ordre prévu à l'horaire. Nous allouons une vingtaine de minutes à chacun et à chacune, soient dix minutes environ pour présenter leur opinion et dix minutes pour un échange avec les commissaires. Je serai aussi assez stricte sur la durée compte tenu du grand nombre de personnes qui ont demandé à présenter leur mémoire.

45 Je voudrais rappeler aussi à ceux et celles qui ont déposé un mémoire que nous l'avons lu attentivement et nous nous sommes même réunis avant la tenue de cette séance pour en discuter. C'est pourquoi je vous invite à en présenter les éléments essentiels de façon à laisser le plus de temps possible pour que la commission puisse échanger avec vous. Les mémoires sont rendus publics sur le site internet de l'Office le lendemain de la dernière séance d'audition, soit durant la journée du 16 mai. La dernière journée d'audition comme je vous le mentionnais ayant lieu le 15 mai, lundi le 15 mai.

55 Une fois la consultation terminée, les commissaires entreprendront l'analyse de l'information des opinions et des mémoires. Compte tenu de la quantité importante d'opinions verbales et écrites que nous avons à traiter et à analyser, nous prévoyons terminer la rédaction de notre rapport en septembre plutôt qu'en juillet comme nous vous l'avons annoncé dans les semaines précédentes.

60 C'est la présidente de l'Office qui remettra le rapport aux élus municipaux. Il sera rendu public dans les quinze jours suivant son dépôt. Les décisions relatives au projet de règlement appartiennent aux élus, comme vous le savez.

65 Vous noterez la présence d'une sténographe, madame Louise Philibert, qui est à la gauche ici et d'un responsable de la sonorisation à l'arrière, monsieur Pierre-Luc Girouard-Bergeron. Comme pour la première partie de la consultation, tout ce qui est dit au cours de l'audience est enregistré. La transcription des notes sténographiques sera accessible sur le site internet de l'Office dans une semaine environ.

70 Je veux aussi mentionner que la commission est soutenue dans son travail par monsieur Gilles Vézina qui est attaché de recherche et de documentation à l'Office, par madame Denise Mumporeze et Nicole Uwimana qui sont préposées à l'accueil, et que vous avez sans doute rencontrées en arrivant, par madame Brunelle-Amélie Bourque qui est chargée de la logistique et de la communication et enfin par madame Annick Pouliot qui est responsable des communications et de la logistique.

75 La séance de ce soir devrait prendre fin vers 22 h, si tout se déroule comme prévu. Nous prendrons une pause de dix, quinze minutes à mi-parcours.

80 Enfin, comme vous le savez, la commission tient à ce que le climat demeure serein. Je rappelle donc que les propos malveillants ou les interventions qui portent atteinte aux droits fondamentaux ou à la réputation d'autrui ne seront pas reçus.

85 Comme il est de coutume en matière de consultation publique, si pour une raison ou une autre des inexactitudes se glissaient dans les propos qui seront tenus ce soir, les représentants de la Ville pourraient user de leur droit de rectification. C'est la présidente, c'est-à-dire moi, qui leur accorderai la possibilité d'exercer ce droit à la fin de la séance seulement. Il s'agira bien entendu de rectifier un fait ou des données et non pas d'émettre un commentaire ou un avis de la part de la Ville ou de l'arrondissement.

90 Alors j'invite immédiatement madame Veronica Crespo à venir nous présenter son opinion. Bonsoir, Madame.

**Mme VERONICA CRESPO :**

95 Hello, my name is Veronica Crespo. I am a feminist activist and citizen of Pierrefonds and I will be discussing my view against the development of L'Anse à L'Orme from a human rights perspective.

100 Please note that I am bilingual and you may question me in French after if you like. Both ecologists and human rights activists have the same goal: to defend life, the planet and human dignity. I will thus more specifically concentrate somewhat on the right to a healthy environment, a perspective I think has been absent from the debate thus far.

105 According to Amnesty International, Human Rights are "basic rights and freedoms that all people are entitled to regardless of nationality, sex, national or ethnic origin, race, religion, language, or other status." We have them because we are human beings, it is in our DNA, thus they are intrinsic and cannot be taken away from us. They are also indivisible, meaning that to violate one is to create an obstacle to the enjoyment of another or to violate it as well.

110 I believe that this project, Cap Nature, will have the effect of violating, directly and indirectly, multiple human rights, namely the right to a healthy environment thus the right to a good quality of life, the right to security of the person, the right to health and the rights of future generations to enjoy equally all of these rights. The right to a healthy environment may be a new one to some, but it is supported by multiple human rights documents and related rights. The Canadian Charter of Rights and Freedoms guarantees the right to security of the person, 115 article 12 of the International Covenant on Economic social and cultural rights (ratified in 1976 by Canada) states that all have "the right... to the enjoyment of the highest attainable standard of physical and mental health.

120 The steps to be taken by the states party to the present Covenant to achieve the full realization of this right shall include... the improvement of all aspects of environmental and industrial hygiene."

125 Since 2006 the Charter of Human Rights and Freedoms of Quebec, section 46 states that  
“Every person has a right to live in a healthful environment in which biodiversity is preserved,  
to the extent and according to the standards provided by law.” The urban sprawl, destruction  
and pollution generated by this project are the main sources of violations.

130 Water pollution will be produced by urban sprawl due to water runoff and the  
elimination of the many marshes in L’Anse à L’Orme. Marshes act as filters and eliminate up to  
90 percent of pollutants in water, according to the American Sierra Club. Clean water is also a  
human right because it is essential to our lives and our health. The main sources of water  
135 pollution due to urban sprawl are oil, gas, chemical and other substances produced by human  
activity getting into water runoff and thus into nearby lakes and streams, such as the already  
polluted Rivière à L’Orme and the nearby Rivière des Prairies river which is used for multiple  
recreational activities (such as the Cap St-Jacques beach and kite-surfing at the nearby Parc  
L’Anse à L’Orme water access) as well as our drinking water.

140 As reported by an article published in the American Journal of Public Health in 2010,  
“*Urban Sprawl, Smart Growth and Deliberative Democracy*” by Dr David B. Resnik of the  
National Institute of Environmental Health Sciences, “poor water quality is associated with a  
variety of negative health outcomes, including diseases of the gastrointestinal tract, kidney  
disease and cancer”. It is also worth noting in passing, particularly as this area of Montreal  
flooded a while back and is in fact a flood plain, that the to be destroyed marshes can act like  
145 sponges that absorb water, meaning that building in this area is a security risk.

150 Cap Nature will also produce more air pollution, largely due to an increase in cars. As  
calculated by Juste Rajaonson in his study “*Analyse des contraintes, coûts et impacts d’un  
éventuel projet immobilier dans Pierrefonds Ouest*” available on the OCPM’s website, the  
volume of cars could increase by 7700 or by 9%. This of course does not include other  
vehicles such as buses and trucks that would also be necessary in the area for deliveries and  
people who don’t drive.

155 Among the most well-known side effects of urban sprawl are car dependence, as  
people are unable to get around efficiently without one particularly towards by the city centre.  
The link between air pollution and respiratory problems, such as asthma or bronchitis for  
example or even lung cancer is well known. According to an article published in the Public  
Health Report, edition March-June 2000 “Among the most important health effects of energy  
use are the deaths and disease that result from air pollution. The vast majority of the pollutants  
most clearly linked to increased morbidity are energy related”... and that in a 1997 Toronto  
160 region study “from the core to periphery, urban density declines fourfold, car ownership per  
household goes from 50% to almost 100% and miles driven per capita more than triples.

165 The result is a threefold increase in estimated carbon dioxide and other emissions as  
one moves from the core to the suburbs.” Given that air does not recognize borough  
boundaries, the air pollution generated will add to the existing problem Montreal wide, which  
will inevitably affect those most vulnerable in our society more and violate their right to health  
and to a healthy environment. We have all seen smog and air pollution alerts here in Montreal  
where people with certain conditions are advised to not even go outside or exert themselves.

170 Urban sprawl and the dependence on automobiles, in addition to pollution and water  
pollution, has the effect of reducing physical activity due to increased sitting in cars. Exercise is  
crucial to good health and quality of life but urban sprawl, due to automobile dependence,  
contributes to many diseases such as Type 2 diabetes, obesity, cardiovascular problems,  
stress, etc. I am aware that the proposal for this project includes public transportation, but as  
175 mentioned earlier public transportation will still contribute to air pollution and greenhouse  
gases. Many times have I been stuck on Gouin Boulevard and other places in the West Island  
in a bus, trying to get to work or anywhere on time.

180 The elimination of vegetation will also further contribute to the heat islands effect.  
Montreal is warmer already than surrounding areas due to this. It will only get warmer with  
climate change, which does aggravate health and pollution here in Montreal and across the  
world meaning we are also affecting other people’s right to a healthy environment.



185 We need to do our part, thinking globally and acting locally by not destroying L'Anse à L'Orme and thus contributing to the wider pattern of cutting down pieces here and there for development.

190 This project will also upset the quality of life for local residents, affecting their right to a peaceful home life. The increase in traffic, pollutants and noise due to 5500 more residents, although given the population stats of Pierrefonds Ouest being dominated by families in single homes it will be more, possibly around 11000 or more, will affect their well-being. This places an unjust burden on them who have chosen to live in this quiet corner of Montreal.

195 Ultimately, this project is not sustainable. According to the Winnipeg-based International Institute for Sustainable Development, sustainable development is defined as "development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs. It contains within it two key concepts:

200 - The concept of needs, in particular the essential needs of the world's poor, to which overriding priority should be given; and

- The idea of limitations imposed by the state of technology and social organization on the environments' ability to meet present and future needs."

205 The information document for Pierrefonds Ouest produced by the city of Montreal speaks of combining development with the enhancement of natural environment, of outlining the development and conservation of the sector, of an integrated and balanced approach that seeks equilibrium between the conservation of natural environments and real estate development, of creating a network of parks and green spaces, of design and urban design meeting the highest standards of quality reducing the sector's ecological footprint to a minimum, of planting trees, shrubs and vegetation along streets and trails and public spaces and parking areas to counter the heat islands phenomenon, of managing water ecologically and lastly of how part of the area will be preserved.

215 The developers' website about the project spouts much of the same. The idea that we can cut down L'Anse à L'Orme, conserve nature and improve upon nature is incoherent and the functions listed such as reducing heat island and managing water are already produced freely by nature. I am cognizant of the fact that this project has a social element to it in terms of social housing to meet the needs of those lower in the socioeconomic ladder in our society's right to housing. It is much needed in Montreal due to the exorbitant cost of rent.

220 But there are other places in Montreal that can be built on closer to the centre and this is not a case of not in my backyard. The best thing is densification, something that this project does not do. As I have discussed in this brief, environmental destruction, urban sprawl and pollution are an affront to the right of a healthy environment. The most sustainable thing to do is not develop L'Anse à L'Orme and to turn it into a park to contribute to the right to environmental health and contribute to the health of people by giving them an additional space for recreation in a city already affected by pollution and sprawl.

230 This project is also an affront to the right of future generations to enjoy equally the right to a healthy environment and thus the right to a good quality of life, the right to security of the person and the right to health. It places a burden on them as the effects of pollutants and sprawl are not limited in time and nor are human rights. We can no longer have the 19<sup>th</sup> century mentality that development means unlimited growth and consumption – it is the very opposite. We need to maintain the natural systems that we depend upon as living creatures. We are not above nature, we do not dominate or completely control it, we are part of it, and we breathe the same air and drink the same water as other creatures. Nature has a right to exist in and of itself. We need to live in harmony with it, it is in our own interest.

240 The responsibility of government is to protect and care for its citizens. This unsustainable project does not accomplish that and violates people's rights. Government has the responsibility to continually improve the quality of life and the environment of its people. This project does not do that either. It has the responsibility to protect people now and in the future against pollution generated by private individuals and industry.

245 This project does not do that. The government must prioritize the well-being of the  
de l'ouest de l'île and HPFCO – we have the right to self-determination, profits do not. We are  
the ones who must decide, our rights and the right of future generations matter more. Well-  
being should be at the centre of everything in order to advance the social and environmental  
250 justice of the people of Pierrefonds and Montreal. I do not live in the West Island because it is  
a cement block, I live here because it is green and the vast majority of people I have met are  
against this project. I could not imagine urban sprawl into the L'Anse à L'Orme area,  
destroying such beauty. We do not own the planet, we just live here and need to leave it in  
better shape than we got it. Thank you.

255 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Nous n'avons pas copie de votre document. Est-ce que vous pourriez, à la fin,  
vous entendre avec Stéphanie Wells, notre analyste, pour soit que vous l'envoyez ou le lui  
remettre?

260 **Mme VERONICA CRESPO :**

Je peux lui remettre celui-là.

265 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, mais on veut vous poser quelques questions auparavant. Ça va? Vous êtes  
d'accord? Oui?

270 **Mme VERONICA CRESPO :**

Ok. Oui.

**M. JOSHUA WOLF, commissaire :**

275 Oui. J'ai deux questions, si vous me permettez. The first one is just brief and perhaps I will be able to find the reference to the article in the *American Journal of Public Health*. Do you include references in your document, or do you have the name of the author and the article?

**Mme VERONICA CRESPO :**

280 I have it at home, and I have it on my phone.

**M. JOSHUA WOLF, commissaire :**

285 O.K. Could you email it to us to Stéphanie Well?

**Mme VERONICA CRESPO :**

290 That's no problem.

**M. JOSHUA WOLF, commissaire :**

O.K.

295 **Mme VERONICA CRESPO :**

I can email it together.

**M. JOSHUA WOLF, commissaire :**

300 All right. Thank you. And you mentioned densification that this project was not – I am paraphrasing you – that the project was not dense enough...

**Mme VERONICA CRESPO :**

305

I mean that it out... I mean it's not close to urban areas.

**M. JOSHUA WOLF, commissaire :**

310

O.K.

**Mme VERONICA CRESPO :**

315

That's what I mean.

**M. JOSHUA WOLF, commissaire :**

All right. Thank you.

320

**LA PRÉSIDENTE :**

Moi, j'aimerais vous entendre sur la relation que vous avez faite entre la qualité de l'eau et le fait d'avoir plus d'espace d'air. Si je vous ai bien compris.

325

**Mme VERONICA CRESPO :**

Bien, le point sur l'eau que je... le point que je faisais sur l'eau...

**LA PRÉSIDENTE :**

330

You can answer in... vous pouvez répondre en anglais si ça vous arrange.

**Mme VERONICA CRESPO :**

335 Non, non, non, c'est beau. Euh... je suis confuse sur la question. Donc, mon argument est que ce projet va générer de la pollution. Et la pollution est une violation des droits humains et avoir de l'eau – *clean water is a human right in itself*. So, that's one of the reasons I'm against this project.

340 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, d'accord. Ça va. As-tu autre chose? Alors, ça va aller. Je vous remercie beaucoup. Alors, vous communiquez avec Stéphanie. Maintenant, monsieur Thomas Schwalb. Allez-y, oui.

345

**M. THOMAS SCHWALB :**

Bonsoir, Mesdames, Messieurs! J'espère vous me permettrez de faire cette présentation en anglais. Je suis plus à l'aise.

350

**LA PRÉSIDENTE :**

Fine. That's fine.

355 **M. THOMAS SCHWALB :**

I'm not sure you will be able to see my slides.

**M. JOSHUA WOLF, commissaire :**

360

We have a screen there.

**M. THOMAS SCHWALB :**

365 Oh, you have a screen. O.K. all right. O.K. My intention is I'm going to go through the  
memoire that I have submitted and I'll just go quickly through it and leave some time for  
questions and also go through some of the things I did not put on paper.

370 So, this project looks very environmental, very attractive, practical and esthetic. And it's  
a very nice project but it doesn't quite belong in the area that is proposed to be, because there  
are very many issues that are problematic.

375 So, I'm going to look at a lot of these issues in this brief. The location of the project was  
zoned as agricultural in the past and this was changed to residential despite the objections of  
the OCPM itself. And this was to enable development of the vacant land, except for the fact  
that this is not really vacant but it's an ecosystem that provides services to the environment  
and the people around it. And it includes pollution remediation of air and water, and therefore  
has health effects. According to a study that was done on this area, there are 759,000 \$ per  
380 year of environmental services that are provided and in actual capital. Putting a development  
in this area would destroy that.

385 Now, we have heard that 40% of the area would be preserved, but I bring to your  
attention this table here and this is a graph of the eco services provided by area. And you will  
notice that it's not a linear graph. It's parabolic, exponential in that if you save 40% of the land  
area, you're not getting 40% of the entire area of eco services, because you need a larger area  
and it will provide more. For example, deer will not go into a very small area. So, if you have  
10%, you are not going to have 10% of the deer. You will have no deer. O.k., because it's  
exponential.

390 So, the development would remove a large area of actual green space to be replaced  
by asphalt, buildings and concrete. And, at the same time, it would add new sources of  
pollution, from the automobiles and the greenhouse gasses.

395 So, one of the first elements that we discussed is biodiversity. And to most people, biodiversity means having animals, fish, insects and birds in the world. However, to some people, it seems to mean Hondas, Fords, and Fiats, because they only just don't get it. On a particular subspecies level, genetic diversity means... sorry, biodiversity means genetic diversity. And this is what gives the organism a capability to survive environmental challenges and it also gives it more susceptible capability against pathogens which can lead to extinction if  
400 the genetic diversity is very limited.

405 So, you need a large genetic diversity for a population to be able to thrive. Now, the best factor of genetic diversity is population numbers. So, generally the larger a specie is, the better is the genetic diversity. Threatened species are automatically down at the bottom of the genetic diversity scale. So, as the species get threatened, it's really threatened with extinction, it can't cope with climatic changes or pathogenic changes. So it's really at risk.

410 Now, on a higher level, on the species level, it means various types of life, each having its own niche in the environment in terms of its food, and how it interacts with the environment. And sometimes, these are very complex relationships. We can't tell ahead of time what this specie actually does. But every specie has a role in our environment. There's no specie that has no role. It's impossible. Now, the problem is that we only understand less than 1% of these relationships. They only become evident when they are threatened or they stop their functioning in that environment.  
415

420 And a few of the examples, if you wipe out milkweed, which has been seen as just a weed, you wipe out the Monarch butterfly, which has happened in Montreal. If you remove the deer, the forest will change over time because that's how deer interact with the forest. They chew the little sapins, and so it changes the whole effect on the forest. If you destroy bees, you will affect our agriculture, which is actually starting to happen. And then you endanger our food supply. So, again, reducing the biodiversity will reduce our quality of life in unimaginable ways, we can't even figure out what that's going to do to us but it's going to be pretty extreme.



425 Having said all that, most people especially our politicians, will still ignore the  
consequences and they'll think "well, someone else will deal with this problem. I won't deal  
with it, someone else will." O.K. However, we must note that Montreal has chosen to sign  
Biodiversity conventions, and in fact hosts the Office of the Secretariat of the Convention on  
Biological Diversity. However, with what is going on around Montreal with all the development,  
it looks like this is only a public relation stunt, because we're just talking biodiversity, we don't  
430 really have strategies to implement it. And so, unfortunately, it seems to be green washing. In  
reality, Montreal is breaking its commitments by not implementing and executing these  
biodiversity strategies and is the host of this office under false pretenses.

435 So now, if we look at the project that we are talking about, this area in question is  
inhabited, so it's not vacant. And it is visited by many species, some on the threatened list.  
This is the largest green space left on the island of Montreal, along with the greatest  
biodiversity. There are turtles, and there are salamanders, and birds, deer, they all depend on  
this green space. If it is developed, some of them will move to the protected area, but some of  
them will leave the region all together. And in that case, they may find another region to live in  
440 or they may just perish. It's very difficult to understand how this is not in direct contravention of  
the stated aims of the say, of biodiversity and also the international commitments that Montreal  
has undertaken.

445 If we look at air pollution next. Air pollution in the modern world – that has been  
mentioned as being mainly caused by human activity and the main sources are transportation,  
industry and heating. Air pollution has many components. There are greenhouse gases which  
have climate change effects. There are harmful gases, such as sulfur dioxide. Some of the  
gases are normal and natural, like ozone, except there are at a much higher quantity than is  
naturally seen. And their concentration will actually lead to harm.

450 Then, there are the particulates. Particulates less than 10 microns and especially 2.5  
microns pose a serious risk to health. They enter through your lungs, some of them stay in  
your lungs the rest of them go into the rest of your body, where they stay. They are very  
difficult to clean out. They are trapped there and can cause serious, serious illness.

455 Unfortunately, while you can change your air furnace filter, you can't change your lung filter. You are doomed to live with that the rest of your life. This is not conjecture, but is proven fact, as is shown on the slide over here, and this slide is from the *Agence de la santé et des services sociaux de Montréal* – so this is not conjecture. And recently, the Agence estimated that there are more than 1500 deaths a year in Montreal due to air pollution.

460  
465  
470 Now, think about this number: 1500 people. That is five airplanes crashing in Dorval, every year. What effect would that have on the population and the politicians if that would happen? But because this is from air pollution and its distributed through Montreal and it's immediately not seen as due and coupled to air pollution, nothing seems to happen. But this is a health crisis, and I do not understand how politicians can let this go on. This death toll is sure to rise with the increased pollution sources of urban sprawl development and, as urban sprawl goes on, you actually – you're decreasing the area of green spaces that can mitigate this pollution. So you are really unbalancing the system. So this is a health crisis and this number does not even include the many more than tens of thousands of people who are sickened but not killed yet and out rated.

475  
480 The World Health Organization (WHO) estimates that outdoor air pollution causes 3 million premature deaths worldwide per year. And this is mainly due to exposure of small particulate matter of 10 microns or less in diameter. It's very important to know that there is no safe threshold of particulate matter. Every little particulate in the air is bad for you, it's just a question of statistics and luck if it's going to make you sick. Obviously, the more there is, the better the chance is that you're going to get sick. But there is no safe threshold. And other pollutants, such as ozone, nitrogen and sulfur dioxides also cause lots of sickness.

485  
480 Now, here there is a graph that is compiled by a company called PlumeAir. And this is a year's worth of data, and as you can see, on February 21<sup>st</sup>, there was a level of 58. This corresponds to the World Health Organization's limits of 20 and 50. And the 50 is the line on the top, and on February 21<sup>st</sup>, we went over that level. But that's not bad for once in a year. So that's pretty acceptable.

490 However if you look at this graph, there's two other very bad elements in there. There is a line along the bottom – that are midway – where the light blue and the dark blue meet, and that is the long-term risk exposure level. So, if you are above that second line from the top, then you are above the level for chronic exposure. And if you look at this graph, this is chronic exposure. Most of the time, we are above that level. So we are exceeding the World Health Organization's limits for chronic exposure to air pollutants.

495 Another element that comes out of this graph, if you notice, there is a slight uphill slant to this graph. So when you start off on the left, you are tending to be below the first line, and as you go towards the right, most of it is above the line, which means over the year, this is increasing. And I would bet as we take it on into the future, this amount of air pollution just increases constantly. So, we have a health crisis here that has grown. And what is the strategy of dealing with this. Well, nature has a strategy and it's called trees. And trees and their environmental role is my next topic. And I would like to point out that, while I mention trees, it includes other vegetation, shrubs, etc. to a lesser extent.

**LA PRÉSIDENTE :**

505 Monsieur Schwalb, est-ce que vous allez nous laisser un petit peu de temps pour vous poser des questions, vous avez un mémoire très, très bien documenté, puis qui a soulevé beaucoup de questions.

**M. THOMAS SCHWALB :**

510 O.K. Je vais regarder les prochains graphs... O.K. here we have a graph of the pollutants in the air and the efficiency which trees remove these pollutants. And if you look on the bottom right hand, you will see that, for particulate matter, it's 61%, that trees will remove it. You remove the trees, and these particulates will stay in your air and in your lungs. We also hear that, by planting 375,000 trees, Montreal is going to eliminate the problem of cutting trees. 515 So this avoids any problems. But this is not quite true because if you look at this graph, you'll

see that a small tree is not very efficient at removing the pollutants. So, it will take 25 to 50 years for a tree to get to that point.

520 O.K. I won't go into sustainable development which you can read my brief. It's obviously not sustainable development. And I have a couple of nice pictures to show you, none sustainable development: one is Youngstown, Ohio and the other one is Baltimore, Maryland. And if you take a look at the Baltimore picture at the bottom, you will see a tree growing out of a window. That's a new definition of an urban forest. So, this is not sustainable development.

525 And also, there is a commitment by Montreal to join the International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI), which is for sustainable development. As I've shown in by brief in previous page, this is not sustainable development.

530 If we look at transport, this project seems to be built that the REM is going to be there. The REM is controversial. It may not happen and may not happen in the way it's supposed to happen. Or it may not happen in time. If it happens, this is what I calculated to take a person to travel from Cap Nature to downtown and basically, it's an hour and a half one way, or two hours off peak. So you have a commute time of three to four hours, which is not acceptable. This is urban sprawl. This is going to lead to massive traffic jams, lots of automobile traffic. But  
535 we have a solution, we have the North South road, the boulevard that we are going to put into place. And the wonderful thing about this boulevard is that it doesn't go anywhere. It goes to the westbound service road which is great way to get to Toronto but it's not a great way to get to downtown Montreal. So, this is not a solution. So we do not have a viable transportation plan. And if we do not have a viable transportation plan, we do not have a viable project.

540 Finally, we will get to alternatives, and brownfield versus green space development. And if you have a choice – which we do have here – of developing green space or brown space – let's say philosophically we will just in principle going to develop one of them, so the other one will stay as it is – which one of these would you prefer to have remaining as an asset  
545 to your community? Is it this, or is it this? It's not much really of a decision. Really.

550 So, the conclusion, basically, is that this project is not consistent with the environmental and strategic interests of the public nor the City's stated objectives and commitments, and therefore it needs to be built somewhere else, if at all, with a more ecologically sensitive planning process.

555 And there is one more thing I just don't want to skip over, but we are always reminded by politicians and developers that there is a given right to develop and any encroachment of that right is grown for a law suit. However this is not quite correct. Jurisprudence would seem to say that a permit does not have to be issued if it is not deemed to be in the public interest. And this project is clearly not in the public interest. Thank you.

**LA PRÉSIDENTE :**

560 Merci beaucoup, Monsieur.

**M. JOSHUA WOLF, commissaire :**

565 Je pense c'est madame Raphaël qui veut commencer.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, madame Raphaël va commencer.

570 **Mme NADJA RAPHAËL, commissaire :**

Oui, une question technique : le tableau à la page 10 du temps de transport...

**M. THOMAS SCHWALB :**

575 Oui...

**Mme NADJA RAPHAËL, commissaire :**

580 ...de connaître la provenance, s'il vous plaît du tableau? Les calculs?

**M. THOMAS SCHWALB :**

C'est moi. C'est moi-même.

585

**Mme NADJA RAPHAËL, commissaire :**

C'est vous qui l'avez calculé?

590

**M. THOMAS SCHWALB :**

Oui, oui, c'est moi qui al calculé. J'ai basé ça, j'ai les *assumptions*. Il y a une partie qui vient de CDPQInfra pour le temps de 35 minutes. Le transfert, la correspondance entre le métro et le RIM, ça vient de Radio-Canada qui l'a mesurée. Une promenade de sept minutes pour arriver à l'autobus, c'est normal. C'est la moyenne, puis il faut attendre l'autobus, pas dans une direction mais à l'autre direction quand vous arrivez chez vous, c'est difficile de planifier ça. Et la plupart du monde ne travaille pas proche de la Gare Centrale. Ok c'est éloigné. Alors il faut prendre une autre façon de transport.

595

**Mme NADJA RAPHAËL, commissaire :**

Je comprends. À la page 11, votre suggestion c'est que le projet, 90% du projet, demeure un espace vert protégé.

600

**M. THOMAS SCHWALB :**

Oui.

605

**Mme NADJA RAPHAËL, commissaire :**

610

Est-ce que vous avez une vision de l'aménagement de ce projet-là?

**M. THOMAS SCHWALB :**

615

Ce qui est sauvé? Conservé?

**Mme NADJA RAPHAËL, commissaire :**

620

Oui, ce qui serait conservé. Oui.

**M. THOMAS SCHWALB :**

625

Euh, non. Ma première priorité est de conservation. On peut parler de la planification après. Mais je veux que ce soit conservé.

**LA PRÉSIDENTE :**

630

Mais si vous aviez, prenons l'hypothèse que c'est conservé, quelle genre de planification verriez-vous de l'aménagement de ce territoire-là?

**M. THOMAS SCHWALB :**

635

Je préfère un accès aux citoyens mais pas avec des grandes pistes et des gros projets d'aménagement. Ça doit rester 80% naturel avec des activités pour les gens, pour participer dans la nature, pour voir la nature. Mais il faut garder la biodiversité et il faut garder l'efficacité de traiter la pollution. Alors, je préfère un minimum d'interventions. Mais je veux donner les accès aux citoyens.

**LA PRÉSIDENTE :**

640

Merci.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

645

Thank you. In that same paragraph, you mentioned and other of the briefs that we'll be looking at tonight and another nights, talk about alternate building sites in central and eastern Pierrefonds-Roxboro, alternative development that could occur there. As a Pierrefonds-Roxboro resident, what is your opinion in terms of how... the reaction of people who live in those districts now, how would they feel about this additional construction in their neighbourhoods?

650

**M. THOMAS SCHWALB :**

655

Nobody likes construction noise. But I think it's important that we don't stop all development. I think development is necessary. People need a place to live, but it should be transit-oriented development. It has to be well planned, and I think people have to accept there will be development, but it has to be very well planned.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

660

Would this be at a density higher than what exists in those neighbourhoods now?

**M. THOMAS SCHWALB :**

665

It probably would be. But I would think that if it's anywhere near the AMT stations, you need transit-oriented development and that means dense infrastructure and dense buildings. However, it's very important, especially with that kind of development, that you have a lot of green space outside that people can access, because, as I said in my brief – which I didn't discuss now – but if you don't provide for this, people will flee the city.



670 And this is not the strategy that has been elucidated by the city. They want to keep people here  
and they say this is why they want to develop. But you have to develop with green space, with  
parks. If you look at major cities around the world, they all have a lot of parks. Montreal is one  
of the poorest in North America for parks. This is not how you keep families in the city.

675 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Thank you.

**LA PRÉSIDENTE :**

680

Alors, il me reste à vous remercier. J'inviterais maintenant monsieur Jonathan Théorêt.  
Allez-y, Monsieur Théorêt.

**M. JONATHAN THÉORÊT :**

685

Merci beaucoup. Mon nom, c'est Jonathan Théorêt, je suis directeur du GRAME qui est  
le Groupe de recherche appliquée en macroécologie. »Le GRAME, c'est une organisation  
environnementale qui existe depuis 1989 et qui intervient entre autres sur les enjeux de  
macroécologie, dont l'étalement urbain, l'écofiscalité...

690

**LA PRÉSIDENTE :**

Je m'excuse juste une petite seconde. Est-ce que vous entendez bien à l'arrière? Non?

695 **M. JONATHAN THÉORÊT :**

Donc je disais que le GRAME s'intéresse à de nombreux enjeux macroécologiques dont  
les enjeux des outils fiscaux en gestion environnementale et l'écofiscalité. La question des GES,  
des transports durables notamment et l'étalement urbain depuis 1989. Le GRAME participe

700 notamment à différentes commissions. Il a récemment participé à la Commission sur le bâtiment durable de la Ville de Montréal entre autres choses.

Je souhaite également remercier l'OCPM et la Ville de Montréal de nous permettre l'opportunité de nous exprimer et de nous prononcer sur des importants projets de développement de la métropole. Je souligne l'importance grandissante d'instances de consultation publique crédibles et impartiales.

710 Je vous ai mis ici une petite image qui date de 1879, c'est une image donc du 19e siècle, pour souligner qu'on part d'un territoire agricole, un développement de type rural, puis ensuite de ça, on a développé par la suite, et j'aurai d'autres images des développements dans les années 1900 qui sont plus sous l'image de la banlieue et on tend vers une urbanisation, donc un développement de type ville.

715 Je vous demande de lire une petite portion de notre texte. Donc la pression sur les grands espaces non construits sur l'île de Montréal est plus forte que jamais. Alors qu'il ne reste qu'une poignée de vastes sites offrant un potentiel d'accueil de grands projets de développement, ces derniers empièteront forcément sur des espaces naturels. Or, les souhaits et les besoins de croissance de la métropole doivent donc se conjuguer avec les cibles en termes de qualité de vie et de préservation d'environnement naturel, les cibles qui sont fixées notamment dans différents plans, schémas, politiques publiques.

725 En outre, il est primordial de considérer le fait suivant. Une fois un milieu naturel bâti, il n'y a plus de retour en arrière. Développer un quartier sur des terrains non bâtis dans un écosystème aussi fragile que celui d'une ville comme Montréal doit être fait avec la plus extrême des précautions.

Il ne fait donc plus aucun doute que la conservation d'un maximum de milieux naturels en milieu urbain ainsi que la présence d'options accessibles et performantes en transport actif et collectif ne sont plus des atouts pour les quartiers mais bien les conditions de base minimales au

730 développement de villes viables. Ces conditions ne sont possibles qu'avec la construction de  
quartiers plus denses et plus diversifiés.

Un élément qui a mené nos réflexions, c'est la grande question à savoir, est-ce qu'il y a  
urgence de développer? Y a-t-il urgence de développer et de quelle façon devrait-on  
735 développer? C'est quoi cet empressement au niveau de Pierrefonds-Ouest? Le secteur de  
Pierrefonds-Ouest, on le rappelle, est situé à 37 kilomètres du centre-ville, ce qui est plus loin en  
fait que par exemple le quartier Duvernay à Laval ou Carignan sur la Rive-Sud. Il y a des  
secteurs à Montréal où il y a des possibilités de densification et de redéveloppement, notamment  
je pense au secteur de l'hippodrome qui est une surface de près de 44 hectares, au secteur de  
740 Lachine-Est qui est plus près du centre-ville, 60 hectares à développer, à redévelopper sur des  
friches industrielles.

Donc on a ici un potentiel de développement, certes, mais est-ce qu'on doit y aller tout de  
suite, maintenant? Et même si ce doit être à Pierrefonds qu'on fait du développement, n'y a-t-il  
745 pas des espaces à redévelopper? Mon collègue du Conseil régional de l'environnement de  
Montréal, Emmanuel Rondia, qui est ici, qui va notamment certainement vous parler du  
redéveloppement d'espaces à Pierrefonds.

Il y a donc deux camps qui viennent à s'opposer ou qui viennent à opposer leur vision. Il  
750 y a le camp qui souhaite développer des terrains acquis pour les développer alors que l'autre, qui  
souhaite protéger et valoriser le caractère naturel du territoire. Je souhaite d'ailleurs souligner les  
différents groupes qui militent notamment pour cette conservation-là.

Cependant, la position qu'on adopte de notre côté au GRAME, c'est que s'il y a  
755 développement, autant le faire comme il faut. Et quels sont les critères qu'on doit suivre pour que  
ce développement se fasse en vertu du 21e siècle? Il y a une petite image ici. Évidemment, ça,  
c'est le développement des années quoi 1970-80.

760 C'est typique du presque Pierrefonds-Ouest. C'est typique donc d'un secteur qu'on ne devrait pas valoriser comme type de développement puisqu'il amène une série de contraintes et des problèmes au niveau des services écologiques que peuvent nous procurer les différents écosystèmes, également qui nuit à la marchabilité et aux services de transport collectif notamment du fait de la faible densité. On doit plutôt tendre vers des projets – puis là, je ne souhaite pas faire l'apogée de celui-là en particulier – mais de projets qui se rapprochent du 80  
765 logements à l'hectare, par exemple.

Dans sa planification actuelle, le développement de Pierrefonds-Ouest conduira donc à une perte de biodiversité, puis contribuerait à rendre plus difficile et coûteuse l'atteinte des nombreux objectifs métropolitains de préservation des terres, de valorisation du milieu agricole et  
770 de lutte aux îlots de chaleur urbains entre autres choses.

Le second élément sur lequel on s'est attardé, c'est vraiment le volet de la mobilité, une problématique de mobilité dans l'ouest de l'île, dans le nord-ouest de l'île en particulier. Il y a du trafic, il y a de la difficulté d'accessibilité en transport collectif efficace et tout ça amène des  
775 problématiques de santé. Monsieur précédemment en a vastement parlé.

Par rapport au trafic, je souhaitais simplement vous mentionner deux petites citations. Docteur Michael McAfee qui soulignait dans un journal hier : « Je n'ai jamais entendu parler d'une seule ville qui a réussi à diminuer substantiellement la congestion en ajoutant des routes. »  
780 Une autre citation de Todd Litman du *Victoria Transport Policy Institute* : « À court terme, la congestion va être réduite – on parle des nouvelles routes – mais dans la plupart des villes, au bout de deux à trois ans, vous vous retrouverez avec le même niveau de congestion. »

La grande question est donc : est-ce que pour un secteur aussi grand que Pierrefonds-Ouest, on doit développer un boulevard urbain? Moi, j'aime mieux l'appeler boulevard 440 parce  
785 que ça rappelle que c'est une autoroute puis c'est en vertu de critères autoroutiers que ce lien-là est prévu ou serait prévu et je ne veux pas taxer d'immobilisme les gens mais je pense qu'on peut taxer d'immobilisme le ministère des Transports du Québec qui, maintenant dans son nom, a les mots « mobilité durable » et ça ne se traduit pas encore à l'intérieur des différentes actions.

790 J'en viens donc aux différentes recommandations qu'on a puisque... Ici, on a, on la voit  
mal malheureusement, donc l'emprise de l'autoroute 440. Il y a un changement majeur qui s'est  
opéré dans la dernière année. On sait que cette emprise-là était réservée dans les années 70  
par le MTQ, on sait que le ministère en 2012 a autorisé le fait que ce soit un boulevard urbain  
795 plutôt qu'une autoroute. Cependant, depuis, un projet de 6 milliards \$ qui arrive sur la table, un  
projet de réseau électrique métropolitain qui, certes, porte flanc à certaines critiques mais s'il a  
lieu ce projet, il vient changer la donne substantiellement pour la mobilité dans l'ouest de l'île. Il  
vient notamment changer la donne substantiellement pour le secteur de Pierrefonds-Ouest et  
l'accessibilité à un service de transport collectif structurant.

800 Il faut encore que les habitants de Pierrefonds-Ouest puissent se rendre à ce système de  
transport collectif là et j'attire votre attention sur le principe des aires d'influence. On sait que les  
aires d'influence, ça se trouve à être la distance jusqu'à laquelle la présence d'une infrastructure  
de transport collectif va modifier le comportement de l'utilisateur et les développements à proximité.  
On sait également que l'aire d'influence qui a été adoptée notamment par le PMAD et dans les  
805 documents de la CMM, c'est un kilomètre. Et là ici, entre, par exemple, le Colisée Kirkland et  
disons l'autoroute 40 et le secteur de redéveloppement, on parle plus de 2.5 à 3 kilomètres peut-  
être selon les différentes zones. On doit donc envisager un système de transport collectif  
structurant, efficace, pour soit le rabattement ou soit le prolongement des infrastructures  
structurantes de transport collectif qui existeraient ou existeront.

810 On souhaite donc en quatre recommandations profiter de la réflexion sur le secteur afin  
de faire pression sur le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des  
transports pour qu'il abandonne tout projet autoroutier dans l'axe de l'autoroute 440 qui d'ailleurs  
couperait l'île Bizard en deux. On ne le rappelle pas assez mais on met un nouveau boulevard  
815 urbain dans cet axe-là, on ouvre la porte à continuer ce développement routier, voire autoroutier.  
Ça a été prévu dans les années 70, il y a eu des modifications en 2012, il est déjà temps de faire  
d'autres modifications puis de diminuer, de retirer tous les critères autoroutiers qui pourraient  
prévaloir sur cet axe-là.

820 En second lieu, on doit s'assurer de planifier donc en amont une infrastructure structurante de transport collectif. Et là, est-ce que c'est le REM? Est-ce que c'est autre chose? Est-ce que c'est un système rapide par bus ou est-ce que c'est un autre système léger sur rail? Plusieurs expertises seraient nécessaires pour le déterminer. Chose certaine, ce n'est pas d'une autoroute dont on a besoin ici et on n'en aura pas de besoin non plus dans le prochain siècle.

825 Et à partir du moment où on a un élément structurant de transport collectif dans un secteur comme Pierrefonds-Ouest, il y a moyen de faire quelque chose de très, très important, puis c'est de densifier le secteur bien davantage que ce qui est prévu actuellement. Oui, c'est vrai, le schéma d'aménagement prévoit 30-35 logements à l'hectare dans le secteur. Imaginons  
830 une seconde qu'on a un lien de transport collectif structurant qui est bien développé. Puis là, je fais un exemple ici, puis on le voit très, très mal, c'est un exemple. Le grand cercle, c'est l'aire de développement d'un kilomètre autour par exemple d'une station structurante de transport collectif.

835 Bien, ce que ça pourrait permettre de faire, c'est de doubler, voire de tripler la densité, la compacité de développement dans le secteur. Imaginons une seconde que plutôt que d'utiliser 185 hectares, on en utilisait seulement 70, parce qu'on a une densité de 70 à 80 à 100 logements à l'hectare parce qu'on a un espace dédié au transport collectif. Ce n'est pas impossible. C'est ce que font les grandes métropoles dans le monde. Les grandes métropoles  
840 dans le monde retirent les autoroutes, ce n'est pas le temps de bâtir des voies de six voies de large, c'est le temps d'en retirer de nos quartiers.

845 Dans cet axe-là, il y a donc moyen de faire un réseau local de transport parce que la route, on en a encore de besoin, on n'est peut-être pas prêt mais on est capable de faire des grands pas et si on n'est pas prêt à faire ce grand pas-là tout de suite, bien peut-être c'est parce qu'on n'est pas prêt à développer ce secteur-là tout de suite. Mais on ne doit pas le sacrifier pour les générations futures.

850 Donc la troisième recommandation, c'est d'augmenter la densité du secteur pour limiter les interventions sur les milieux naturels. Parce qu'en faisant ça, en densifiant bien plus fortement, on serait capable de développer le même 5 500 unités d'habitation mais sur un secteur trois fois plus petit, donc de préserver quelque chose comme 75 % du territoire plutôt qu'environ 50 % qui est présenté actuellement.

855 Finalement, la dernière recommandation, évidemment c'était de développer un quartier écologique, innovant. Donc il y a la Commission sur le bâtiment durable de la Ville de Montréal qui émettait ses recommandations, qui ont été adoptées... qui ont été déposées au conseil de ville je pense la semaine dernière. Il y a une série de critères là-dedans qui sont des critères minimums pour un développement au 21e siècle et évidemment, il y a une série de choses là-  
860 dedans.

Mais je ne souhaiterais pas passer sous silence notamment le volet d'un peu l'économie du partage, la capacité de mettre des infrastructures d'autopartage notamment mais tout ce qui est Communauto et autres de ce monde qui permettent de réduire les taux de possession de  
865 véhicule réellement, parce que les gens ne sont pas prêts à faire le *move* vers le transport actif et collectif. Pourquoi? Parce qu'ils n'ont pas la facilité de le faire, l'efficacité de le faire. Mais quand on fournit les outils efficaces, le changement peut s'opérer et dans le monde, il s'opère.

870 J'en appelle donc votre commission à tenir compte de nos différentes recommandations et à favoriser un bâti plus dense qui va permettre une nature plus forte en optimisant les transports. Je souhaite simplement finalement m'excuser de ne pas vous avoir transmis notre mémoire au préalable, ce qui aurait favorisé certainement votre compréhension.

**LA PRÉSIDENTE :**

875 Alors on peut vous poser des questions de compréhension?

**M. JONATHAN THÉORÊT :**

880           Certainement.

**LA PRÉSIDENTE :**

885           Bon, on va y aller.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

890           Je ne sais pas, Madame Raphaël, est-ce que vous voulez commencer? Parce qu'en effet, vous avez débuté les réponses à certaines questions qu'on voulait poser à d'autres intervenants.

**Mme NADJA RAPHAËL, commissaire :**

895           Le quartier écologique innovant, je serais intéressée à en voir quelques exemples ou à en savoir plus.

**M. JONATHAN THÉORÊT :**

900           On n'a pas été très, très loin dans la recommandation ici. Pourquoi? Parce que justement on venait juste de produire un mémoire pour la Commission d'environnement de la Ville de Montréal. Mais il y a quoi là-dedans? Il y a le fait que ce n'est pas vrai qu'on puisse faire quelque chose de moins qu'un toit vert au 21<sup>e</sup> siècle. Parce que ça fait de la captation d'eau, c'est un exemple. Ce n'est pas vrai qu'on doit avoir des minimums de stationnement, il devrait y avoir des maximums de stationnement par logement. Il doit y avoir évidemment des infrastructures de transport actif et des espaces obligatoires pour permettre ce transport actif là à l'intérieur des quartiers. Il doit y avoir des espaces pour la gestion des matières résiduelles, voire même la gestion de matières résiduelles sur place dans les bâtiments.

905



910 Mais le plus grand facteur d'un quartier écologique innovant, c'est certainement au  
niveau de sa mobilité que ça va se jouer. On aura beau travailler aussi fort qu'on veut sur  
l'isolation des maisons et les systèmes énergétiques qui permettent d'en faire le chauffage et la  
climatisation, si on passe à côté de la mobilité et du transfert modal de l'automobile à autre  
chose, on va passer à côté d'un trop gros morceau.

915 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Vous avez mentionné à une des premières pages, vous parlez du fait que dans d'autres  
pays, il y a des exemples de ce genre de quartier. Est-ce que vous pourriez nous citer où est-ce  
que c'est dans d'autres pays? Si j'ai compris, vous avez un autre document qui pourrait peut-être  
920 être annexé à ce document qui donne ce genre de détail?

**M. JONATHAN THÉORÊT :**

925 Ce qu'on pourrait faire peut-être parce que je vous ai écrit notamment sur le petit  
document qui vous a été transmis version papier qu'il y avait une version finale qui viendrait qui  
vous sera transmise par courriel. Je m'assurerai de mettre le lien vers ledit mémoire.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

930 Qui va inclure des exemples dans d'autres pays, d'autres villes?

**M. JONATHAN THÉORÊT :**

Effectivement.

935

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

O.K. La dernière question, une petite précision. Vous parlez du coût de construire, de  
prolonger le REM ou un autre transport efficace, un transport en commun sur à peu près le

940 même coût que le boulevard urbain. Est-ce que vous parlez de coût de construction seulement, les coûts d'opération?

**M. JONATHAN THÉORÉT :**

945 Oui, ça c'est un élément que je n'ai peut-être pas mentionné mais qu'effectivement on a écrit à l'intérieur du mémoire. En fait, selon les différents chiffres qu'on avait obtenus, on parle de quoi, 150 millions \$ à peu près pour la construction d'un lien boulevard urbain de 2.8 kilomètres, quelque chose comme ça alors que le Réseau électrique métropolitain a des coûts moyens au kilomètre qui, dans une zone non bâtie comme celle-là, se rapprocheraient du coût de construction d'un tramway par exemple de l'ordre de 60 millions \$/kilomètre. Si on rajoute 60 millions \$ pour un kilomètre, voire un kilomètre et demi, on est rendu à 90 millions \$. On rajoute le coût d'une station, on est peut-être de l'ordre d'à peu près la même chose au niveau du coût d'infrastructure. Après, il y a les coûts d'opération et puis évidemment il reste à convaincre, par exemple, la Caisse de dépôt de faire un tel projet.

955 Mais à l'impossible, nul n'est tenu, certainement, mais je ne pense pas que ce soit impossible. Les différentes instances publiques ont leur mot à dire dans le développement et si on dit : « Non, pour faire le développement de Pierrefonds-Ouest, ça prend ça », bien il va y avoir de plus en plus de monde qui vont être prêts à pousser dans cette direction-là. Puis plus on est de monde à ramer dans le même sens, plus on se rend à destination.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Merci.

965

**LA PRÉSIDENTE :**

970 En vous écoutant puis en regardant en diagonale votre document, il est clair que vous ne souscrivez pas disons à l'emplacement du développement résidentiel qui est proposé dans le projet de développement pour le secteur Pierrefonds-Ouest.

Dans le document d'orientation, il y a un certain nombre de principes de développement qui sont là. Est-ce qu'il y a des principes que vous trouvez plus intéressants ou qu'il faut continuer à mettre de l'avant?

975 **M. JONATHAN THÉORÊT :**

Dans les principes qui sont déjà définis dans le document d'information?

980 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**M. JONATHAN THÉORÊT :**

985 Je n'ai pas ces principes-là sous les yeux.

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais allez-y de mémoire, si vous ne l'avez pas sous les yeux.

990

**M. JONATHAN THÉORÊT :**

Je vais les mettre sous mes yeux, ça va être plus facile.

995 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous l'avez?

**M. JONATHAN THÉORÊT :**

1000

Bien, l'aménagement, nous, l'intégration de l'agriculture urbaine, certainement, ça fait partie des...je pense que tous les nouveaux développements maintenant doivent permettre ça. Parcours riverain du boulevard Gouin ouest, certainement. Je ne vois pas de grand problème avec ces principes-là. C'est dans leur application.

1005

Dans le principe 5, par exemple : l'atteinte d'une densité et d'une diversité résidentielle viable. C'est quoi « une diversité résidentielle viable »? Bien, la diversité en 1970, c'est l'image qu'on montrait tout à l'heure, puis ça faisait en sorte que chacun avait son bungalow, puis c'est un modèle qui intéresse encore de nombreuses personnes mais je ne crois pas qu'en 2017, en 2020, en 2030, on va avoir absolument besoin de ça pour garder les familles en ville. Si on offre un grand parc avec des infrastructures publiques, des piscines de qualité qui sont collectives, des infrastructures publiques, on est capable de faire en sorte que les familles restent à Montréal malgré le fait qu'il n'y ait pas le gazon à couper en arrière avec autant de pieds carrés.

1010

1015

Les différents principes, principe 7 : mise en réseau des parcs et des espaces verts. Il y a eu une proposition, vous avez certainement vu la proposition politique qui est sortie aujourd'hui, une organisation politique qui a fait part d'une conservation d'une grande partie du territoire pour en faire un parc, un grand parc...pas un grand parc, un parc national. Ce n'est pas incohérent avec la proposition qu'on fait ici. On dit si, par exemple, un parc national – puis je ne veux pas reprendre cette proposition-là particulièrement – mais si on conserve 75 % du territoire plutôt que d'en conserver 50, bien, oui il y a moyen de le mettre en valeur, de mettre en valeur les parcs et espaces verts, puis ça fait simplement donner plus de valeur aux 5 500 propriétés qui sont faites de façon plus dense.

1020

1025

Puis je pense que même le promoteur aurait à gagner – les promoteurs auraient à gagner à pousser dans cette direction-là. On sait très bien qu'une habitation à proximité d'une station de métro a une valeur bien supérieure à celle en plein milieu d'un... sur Antoine-Faucon.

**LA PRÉSIDENTE :**

1030

Alors je vous remercie beaucoup et on attend votre document complet.

**M. JONATHAN THÉORÊT :**

1035

Certainement. On s'est rendu compte qu'il y avait des petites coquilles encore. Donc on vous envoie ça demain, première heure.

**LA PRÉSIDENTE :**

1040

Parfait. Merci beaucoup, Monsieur Théorêt.

**M. JONATHAN THÉORÊT :**

1045

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

J'invite maintenant madame Marie-Chantal Scholl. Bonsoir, Madame!

1050

**Mme MARIE-CHANTAL SCHOLL :**

Bonsoir! Écoutez, je vais garder ça assez bref parce que je pense que j'ai envoyé un rapport, un mémoire assez exhaustif, assez complet.

1055

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**Mme MARIE-CHANTAL SCHOLL :**

1060

Moi, ce que je voulais, c'était simplement rappeler un peu quels sont les points pour nous qui nous inquiètent. Donc je représente l'Association pour la protection des espaces verts de l'Île-Bizard. Donc je ne suis pas de Pierrefonds même mais juste de l'autre côté de la rivière, ce qui est très proche.

1065

1070

Donc le développement immobilier qui est à l'étude en ce moment Cap Nature se trouve à être juste de l'autre côté de l'eau, tout près de la section sud-ouest de l'Île-Bizard dans un rayon... donc la Fondation David Suzuki a fait des études, ils ont déterminé que cette zone-là était englobée dans une zone tampon et donc connaissant l'interconnectivité des espaces verts, cette section-là est connectée aussi en termes écologiques à la partie de l'Anse-à-l'Orme. Et donc toute cette région-là, donc si j'élargis, j'inclus aussi l'Arboretum Morgan, le parc Bois-de-la-Roche, le parc agricole, le parc l'Anse-à-l'Orme, le Cap-Saint-Jacques et l'Île-Bizard et donc la partie de l'Île-Bizard qui fait face au projet, c'est aussi une partie administrée par le Cap-Saint-Jacques, donc c'est une extension du Cap-Saint-Jacques et donc un développement qui aurait lieu à cet endroit-là pourrait porter vraiment de grands dommages en fait à tout cet écosystème de la pointe ouest de l'île de Montréal qui inclut donc l'Île-Bizard, qui inclut le lac des Deux-Montagnes, la rivière des Prairies.

1075

1080

On ne peut pas enlever 185 hectares d'espaces verts en plein milieu d'un réseau de noyau écologique comme ça sans que ça ait un impact. Entre autres, notamment sur les cours d'eau comme la rivière à l'Orme et la rivière des Prairies et le lac des Deux-Montagnes. Il y a beaucoup d'espèces qui font donc le voyage entre Pierrefonds-Ouest et l'Île-Bizard, notamment il y a des mammifères, il y a des castors, il y a des cerfs, il y a des coyotes qui, l'hiver, traversent par exemple.

1085

Il y a des espèces, les oiseaux certainement. Les oiseaux, pour eux, c'est un même lieu. Nous, on met des frontières, on met des arrondissements mais pour la nature, il n'y a pas de ces limites-là. Et donc ces oiseaux-là transportent également des semences végétales, tout ça

1090 permet à tout cet écosystème, toute cette pointe de l'ouest de l'île d'être le riche noyau de biodiversité qu'il est en ce moment.

1095 Donc on est concerné, nous, à l'Île-Bizard par ce développement-là. Les zones qui se trouvent donc face à Cap Nature sont aussi protégées. C'est en grande partie le Cap-Saint-Jacques, il y a un petit bout qui appartient à un propriétaire privé. Je regrette de ne pas avoir joint des cartes dans le mémoire, je n'ai joint ni image, ni carte. Je serais bien heureuse de le faire pour que vous puissiez visualiser un peu mieux comment ça se situe. Juste à me dire où je dois l'envoyer et je l'enverrai avec plaisir dans les plus brefs délais.

1100 Alors il y a ça qui nous inquiète. Il y a aussi le fait que... Effectivement, comme monsieur Théorêt le soulignait, le projet vient avec un développement routier, de boulevard urbain qui est sur l'emprise de l'autoroute 440. Cette emprise-là donc connecte Laval à Pierrefonds en passant par l'Île-Bizard, en traversant l'Île-Bizard, une partie du Cap Nature, des terres agricoles – l'Île-Bizard est une île encore assez verte – et donc toute cette emprise de l'autoroute 440 à toutes fins pratiques détruirait les écosystèmes de l'Île-Bizard. Le fait de construire ce boulevard urbain  
1105 augmente énormément les probabilités que cette autoroute se construise également à l'Île-Bizard, chose qu'on ne souhaite pas, absolument pas.

1110 Donc pour nous, de bloquer le projet de l'Anse-à-l'Orme, c'est primordial. On recommande que ce projet-là ne se fasse pas. Il existe nombre d'espaces bruns. D'autres de mes collègues les ont nommés. Il y en a à Pierrefonds, il y en a à Lachine-est comme on l'a mentionné, il y a énormément de friches industrielles dans l'ouest de Montréal qui pourraient servir à développer, qui pourraient être dépolluées, décontaminées et qui pourraient être transformées même en espace vert ou verdies à tout le moins avec des toits verts, avec toutes sortes de choses très intéressantes qui pourraient se faire. Et donc ce serait peut-être même une  
1115 plus-value, plutôt que de perdre tous les services écosystémiques que nous rendent ces espaces-là pour, en fait, laisser ces espaces bruns dans l'état où ils sont, ça me semble un non-sens.

1120           Donc nous, c'est ça, on recommande à l'arrondissement Pierrefonds et à Montréal de faire des recherche exhaustives pour déterminer tous les espaces bruns, toutes les friches industrielles, tous les terrains vacants – et quand on dit « vacants », on ne parle pas des espaces où il y a des écosystèmes et de la biodiversité – donc de faire un inventaire de ces probabilités là à Montréal. Je suis certaine qu'on pourrait découvrir qu'il y a énormément, énormément de place. Donc voilà.

1125           Et oui, ici également, c'est ça, le maire de l'arrondissement de l'Île-Bizard, Normand Marinacci, ainsi que le conseil d'arrondissement, ils ont déposé une résolution le 6 juin 2016 à l'effet d'en appeler à une consultation publique sur la possibilité de créer une réserve de biodiversité dans l'ouest de Montréal, donc en incluant les zones que je vous mentionnais tout à l'heure, en incluant l'Île-Bizard et la pointe ouest et cette réserve de biodiversité – bien nous on appuie vraiment cette résolution-là, on recommande que ce soit fait avec cette partie-là pour qu'elle soit préservée à long terme pour les générations futures, pour les personnes qui vivent là aujourd'hui.

1135           En incluant tous les services écosystémiques que ces zones-là nous rendent, je pense que ça serait rendre un grand service à la communauté que de vraiment assurer la préservation, la protection, de toute cette zone ouest de Montréal. Je pense que ça serait un très beau cadeau de 375e aussi que de faire ça. Ça serait pour l'administration Coderre un héritage remarquable à laisser à la postérité.

1140           Nous invitons du même élan les propriétaires et les promoteurs à céder ces terres-là au bien public, peut-être à faire une fiducie foncière avec ces terres-là ou à les rendre tout simplement au parc ou à la Ville pour qu'elles soient annexées au parc l'Anse-à-l'Orme pour le bien de leurs enfants, en fait, pour leur propre bien et pour le bien de toute la collectivité, on les invite à céder ces terres-là au bien public.

1145           Puis voilà. En gros, nous croyons que c'est une très mauvaise décision que de construire 5 500 logements sur un espace vert où il y a déjà énormément de vie, qui n'a pas besoin d'être développé, qui est soi-même développé par des milliers d'années de développement naturel et



1150 que de détruire ça, ça serait des dommages irréversibles. On ne peut pas revenir en arrière quand on détruit des arbres qui sont centenaires et quand il y a une biodiversité tellement complexe, on ne peut pas, nous, la reproduire. Donc voilà. Nous vous invitons à l'annulation totale de ce projet-là.

1155 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, Madame. Peut-être en commençant, moi j'aurais une question à vous poser concernant la façon dont on a procédé à l'Île-Bizard pour l'achat d'un golf. Alors vous avez été l'instigatrice de toute cette démarche-là, puis de la création de...

1160

**Mme MARIE-CHANTAL SCHOLL :**

Bien, j'en ai fait partie avec le maire Marinacci. C'est un ancien golf familial, pas un golf public.

1165

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Alors comment ça s'est passé?

1170

**Mme MARIE-CHANTAL SCHOLL :**

Bien, écoutez, ça a été d'écrire des lettres, de faire des interventions auprès des élus.

1175

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, ça, je m'en doute, mais pour procéder au fait que, comment dire, que ce soit intégré aux espaces qui sont protégés sur l'Île-Bizard, comment ça s'est fait ça?

**Mme MARIE-CHANTAL SCHOLL :**

1180

Bien, c'est simplement qu'on a demandé à la Ville de Montréal de l'acheter. C'est un terrain qui était à vendre par les propriétaires. Et donc la Ville l'a effectivement acheté, je crois c'était 6 millions \$ pour l'annexer au parc-nature parce que c'était adjacent de toute façon. Voilà. C'est un espace qui n'est pas encore aménagé, il n'y a pas non plus d'indication comme quoi

1185

**Mme NADJA RAPHAËL, commissaire :**

Quand vous parlez de la réserve de biodiversité qui est composée de plusieurs sites existants, est-ce que c'est une entité administrative ou bien il y aurait un aspect de nouveauté dans la vision que vous avez?

1190

**Mme MARIE-CHANTAL SCHOLL :**

Écoutez, ça serait à définir évidemment. Je ne suis pas sûre de ce que vous voulez dire par « entité administrative ».

1195

**Mme NADJA RAPHAËL, commissaire :**

C'est-à-dire, est-ce que c'est simplement de déterminer que la conjugaison du parc-nature Cap-Saint-Jacques, de l'Anse-à-l'Orme, tout ça, forment la réserve de biodiversité, puis elle reste en elle-même, que chaque site justement garde sa vocation telle quelle?

1200

**Mme MARIE-CHANTAL SCHOLL :**

Oui, tout à fait. C'est l'idée de déterminer ce territoire, ce périmètre qui fonctionne en interconnectivité et de s'assurer que toute cette zone-là soit gardée dans son intégralité par des mesures juridiques, législatives.

1205

1210 **Mme NADJA RAPHAËL, commissaire :**

Administratives, parfait.

1215 **Mme MARIE-CHANTAL SCHOLL :**

Oui, voilà.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

1220 J'ai une petite question. À la page 21, vous parlez du fait que la Ville elle-même possède près de 90 kilomètres carrés d'espaces vacants. Vous parlez, j'imagine, de tout le territoire de la Ville de Montréal, ce 90?

**Mme MARIE-CHANTAL SCHOLL :**

1225

Non, je parlais en fait de Pierrefonds. Parce qu'il y a une étude, j'ai soumis dans la partie *Références*, vous avez les références qui sont là.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

1230

Celui du Conseil régional de l'environnement?

**Mme MARIE-CHANTAL SCHOLL :**

1235

Oui.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

O.K. Le 90 kilomètres était inclus dans ce document-là? O.K. Merci.

1240 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va? Alors il me reste à vous remercier et à vous demander de peut-être entrer en relation avec Stéphanie pour décider de la façon de nous transmettre les cartes.

1245 **Mme MARIE-CHANTAL SCHOLL :**

Oui, tout à fait, avec plaisir.

1250 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va?

1255 **Mme MARIE-CHANTAL SCHOLL :**

Oui, d'accord.

1260 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien. Alors on prend une pause d'une dizaine de minutes et on revient ici à et demi.

---

**SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES**

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**

1265 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va pour tout le monde dans la salle, l'éclairage? Oui. Alors allez-y.

1270

**M. EMMANUEL RONDIA :**

Bonjour!

1275 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour!

1280 **M. EMMANUEL RONDIA :**

1285 Mon nom est Emmanuel Rondia, je suis responsable des campagnes espaces verts et milieux naturels au Conseil régional de l'environnement de Montréal. Quelques mots sur le conseil régional. On est un organisme à but non lucratif, on travaille à l'échelle régionale sur les enjeux aussi bien de protection des milieux naturels, accès aux espaces verts, tous les enjeux de transport et d'aménagement. D'où notre grand intérêt à participer à ces consultations sur le projet, sur l'avenir du secteur Pierrefonds-Ouest qui rejoint une multitude d'enjeux environnementaux et de développement durable.

1290 Avant tout, je souhaite remercier au nom du CRE l'OCPM de nous donner l'occasion de partager notre opinion et d'ouvrir justement ce débat avec l'ensemble des groupes citoyens et parties prenantes pour la réflexion de l'avenir de ce secteur qui va avoir un impact majeur, bien au-delà de l'échelle locale. Donc c'est un projet qui peut avoir un impact au-delà même de l'île de Montréal à l'échelle de la CMM, comme on le montre dans notre mémoire.

1295 Je ne rentrerai pas dans les détails de l'ensemble du mémoire mais je veux en fait plus arriver assez rapidement aux enjeux, aux raisons écologiques en fait qui font que notre recommandation majeure est la préservation de l'ensemble du territoire. On se base pour cela sur plusieurs études dont une étude qui a été réalisée pour la Fondation David Suzuki entre autres dont je sais qui va être présentée prochainement dans d'autres séances d'audition, donc  
1300 je n'entrerai pas dans les détails de l'étude en tant que telle mais plusieurs éléments qui ressortent de cette analyse nous amènent justement à nos différentes recommandations.

1305 L'autre enjeu majeur sur lequel je veux discuter, qui a été un peu amené, c'est toute la question du transport avec la question du fameux boulevard urbain et de la question de l'emprise de l'autoroute 440 où il y a plusieurs enjeux qui ont été déjà soulevés par certaines personnes, mais je pense qu'il serait bon de rappeler.

1310 Peut-être pour vous faire une mise en contexte plus globale aussi, je pense que l'enjeu d'une de ces consultations était de regarder un certain nombre de grands principes en regard de plusieurs documents de planification, à la fois régionaux et plus locaux, de certains engagements aussi de la Ville de Montréal. On soulève en fait dans le document plusieurs questionnements sur la cohérence du projet versus ses grandes orientations et objectifs de planification.

1315 Je pense que c'est intéressant aussi de soulever le récent Schéma d'aménagement qui a augmenté la cible de protection d'aires protégées en milieu terrestre à 10 %. L'objectif, en fait, actuellement on est à peu près à 6 % sur l'île de Montréal. Pour atteindre le 10 %, on a un *gap*, en fait un échelon à monter d'à peu près 2 000 hectares. Ajouter 185 hectares dans cet effort-là représente à peu près 10 % justement de l'effort. Donc c'est quelque chose de non négligeable, considérant la rareté en fait des espaces de grande valeur écologique et de telle envergure et de telle superficie sur l'île de Montréal.

1320 Je pense qu'il y a la question aussi – puis j'y reviendrai plus tard – de toute la question des ruisseaux et milieux humides. On parle beaucoup des questions des milieux humides, même au niveau provincial avec une révision sur la *Loi sur les milieux humides*. La question des ruisseaux en milieu urbain, en fait les ruisseaux sont vraiment les grands oubliés, on les voit nulle part sur les cartes, on en parle très peu. Donc cet enjeu de mise en valeur et de protection de ces rares cours d'eau en milieu, sur l'île de Montréal en fait, c'est un enjeu majeur pour nous.

1330 Je n'entrerai pas dans le détail de tous les engagements également pris par la Ville de Montréal à l'échelle internationale au niveau de la protection de la biodiversité mais uniquement mentionner que Montréal est quand même le siège aussi du Secrétariat de la biodiversité, de secrétaire à la biodiversité international... de la Convention sur la diversité biologique, excusez-

moi. Donc c'est quand même un engagement fort et une prise de position de l'administration d'accueillir ce Secrétariat sur son territoire.

1335 J'entrerais plus maintenant peut-être sur la question du détail des raisons écologiques  
qui nous poussent à recommander la protection de l'ensemble du territoire. L'exercice qu'on a  
fait, en fait, c'est de regarder le territoire et la carte qui étaient proposés dans le cadre du  
document de consultation et oui, à l'échelle macro donc comme je mentionnais, le 85 hectares  
1340 qui serait très intéressant d'ajouter justement dans cet effort de protection, mais de regarder  
aussi en termes de connectivité pour le déplacement des espèces de la faune à l'échelle locale  
mais aussi à l'échelle régionale comme le montre entre autres l'étude réalisée pour la Fondation  
David Suzuki. La question aussi de la présence d'un grand nombre d'espèces fauniques et  
floristiques dont certaines à statut et espèce rare. Et en regardant en fait le découpage actuel du  
territoire, on soulève plusieurs questions justement sur ce découpage et ce choix de protéger ou  
1345 non certains milieux.

Donc je ne les passerai pas tous en revue mais on a identifié six secteurs qui, pour nous,  
devraient faire l'objet d'une protection. Si on prend par exemple le secteur situé sur le ruisseau A,  
comme je mentionnais, il y a tout l'enjeu de la protection des ruisseaux en milieu urbain.  
1350 L'implantation d'habitations de part et d'autre de ce ruisseau, malgré la présence, oui, d'une zone  
tampon, va quand même créer une fragmentation et isoler en fait toute la diversité biologique  
présente dans la zone prévue pour la conservation en vert de ce ruisseau. Également dans ce  
secteur-là, il y a plusieurs milieux humides qui ont été identifiés également, un inventaire de  
faune fait justement encore de nouveau dans le cadre de l'étude de la Fondation David Suzuki.

1355 Autre point, la question du prolongement du boulevard et de la rue Antoine-Faucon qui  
se ferait, selon le plan ici proposé dans le développement vraiment en bordure d'un secteur, d'un  
boisé à haute valeur écologique. Donc on peut se poser la question justement de l'effet barrière  
que va créer cette infrastructure routière là en bordure d'un boisé de haute valeur.

1360 On a identifié d'autres secteurs, tout le secteur qui est plus à l'ouest en fait du territoire  
visé par le développement, où il y a une présence massive de mammifères amphibiens, oiseaux

1365 identifiés, des sites de nidification également qui ont été... des observations de sites de nidification qui ont été rapportées et donc dans un enjeu de protection et de résilience en fait de l'écosystème, l'ensemble de ce secteur devrait également être protégé.

1370 Ça fait le lien en fait avec toute la préoccupation qu'on a aussi par la fragmentation de certains milieux naturels et milieux humides pour lesquels, oui, une nouvelle fois une zone tampon est prévue mais qui vont quand même à terme être isolés et entourés par un ensemble de bâtiments, de rues et d'autres infrastructures et donc vont être néfastes en fait à la santé de cet écosystème à long terme.

1375 Le secteur 4, c'était vraiment la déconnexion entre les deux marais, donc le marais Lauzon et le marais 90.

1380 Le point 5, c'est la question de la disparition du ruisseau O'Connell ou ruisseau C dans les documents qui apparaît au début dans l'évaluation en fait de l'état du terrain et qui, dans les documents par la suite disparaît. Donc on perdrait encore un nouveau cours d'eau, ruisseau en milieu humide avec tous les avantages que ce cours d'eau peut procurer à la collectivité.

1385 Puis également la question du ruisseau Lauzon. C'est sûr que oui, la bande tampon une nouvelle fois, mais on se retrouve de part et d'autre avec un développement. Considérant les pressions qu'il peut subir, on peut douter de la santé et de la viabilité de ce ruisseau-là et du lien justement avec le marais Lauzon.

1390 Donc globalement, quand on regarde le territoire et l'exercice qu'on a fait, on remarque que pas mal tout le territoire fait l'objet de questionnement et fait l'objet de recommandations pour une préservation totale de la richesse écologique et l'enjeu de fragmentation de l'habitat. Donc ça, c'était plus pour le volet valeur écologique et protection des milieux naturels.

L'autre enjeu qui a été mentionné par certaines personnes avant moi justement concerne toute la question de la reconstruction de la ville sur elle-même.



1395 Donc on en parle dans le PMAD par exemple à l'échelle métropolitaine. C'est toute une réflexion que, vu la rareté en fait des espaces naturels encore existants sur l'île de Montréal, toute cette réflexion de prioriser une densification autour des pôles de transport existants ou à venir, également toute la redynamisation de certains secteurs existants ou la renaturalisation même de certaines friches.

1400 L'exercice qu'on a fait l'année passée dans le cadre de l'analyse qui avait été déposée comme document aussi dans le cadre de la consultation, qui était parmi les documents accessibles, était vraiment – puis c'était non exhaustif, on l'a fait avec les données qu'on avait – c'était vraiment de se pencher sur quatre secteurs, trois gares de train et le secteur centre et l'îlot Saint-Jean de Pierrefonds-Roxboro et de regarder justement le potentiel de bonification et de densification à ce niveau-là.

1405 Les conclusions de l'étude, de l'analyse, nous montraient qu'il y avait déjà à court, moyen et long terme un potentiel d'accueillir un nombre assez intéressant de logements, plus de 1 000 logements sur ces trois secteurs-là, dont certains terrains appartiennent à l'arrondissement ou à la Ville de Montréal, donc qui sont aussi plus facilement développables du fait d'une non-appartenance à un promoteur privé.

1410 On a choisi aussi dans le cadre du mémoire déposé de réitérer justement les recommandations qui avaient été faites dans le cadre de notre analyse. Entre autres, de mener une analyse similaire à tous les territoires adjacents. Donc nous, pour des ressources limitées, 1415 on avait uniquement fait l'exercice pour Pierrefonds-Roxboro, mais ce serait vraiment très intéressant de mener ce même exercice-là pour l'ensemble des villes liées, arrondissements situés dans l'ouest de l'île pour justement avoir un portrait et une bonne connaissance du potentiel d'accueil de logements dans ce secteur. C'est sûr que la question de justement cette densification-là, comme ça a été mentionné, permettrait aussi une plus grande préservation des 1420 espaces naturels et donc à terme aussi d'offrir un accès à la nature à tous ces citoyens, un accès à un grand espace vert pour tous les citoyens.

1425 La question de la reconstruction sur la ville sur elle-même, troisième point qui nous paraît  
majeur dans le dossier, c'était la question du boulevard urbain. Notre questionnement, puis ça a  
été également déjà mentionné mais je pense c'est important de le rappeler, la localisation du  
1430 boulevard dans l'emprise autoroutière. D'une part, si le boulevard devait voir le jour dans sa  
forme actuelle limiterait justement la possibilité de concevoir quelque chose de compact. Les  
critères devraient respecter les enjeux du ministère des Transports justement pour pouvoir arriver  
à court, moyen ou long terme, on ne sait pas, à une autoroute, ce qui n'en ferait pas vraiment un  
1435 boulevard urbain mais un mini boulevard autoroutier.

1435 L'autre enjeu, bien sûr, c'est toute la question de l'éventuelle porte ouverte à une  
prolongation de cette autoroute-là jusqu'à Laval pour connecter l'autoroute 440 de Laval et qui  
traverserait alors le paysage, l'Île-Bizard et le paysage humanisé qui est actuellement en cours  
de démarche pour obtenir un statut de paysage humanisé. Puis là, on peut se poser la question  
1440 de l'adéquation entre un paysage humanisé et une autoroute qui traverserait ce secteur de haute  
valeur écologique.

1440 Donc cet enjeu de boulevard urbain, nous, notre recommandation majeure est de  
demander à la Ville de Montréal de négocier avec le ministère des Transports justement pour  
que le ministère cède l'emprise de l'autoroute 440 sur l'ensemble de son territoire, incluant  
l'emprise de l'Île-Bizard pour après pouvoir réfléchir à une planification mais aussi réfléchir à  
1445 quels sont les sentiers qui peuvent être aménagés justement dans l'optique d'un accès à un  
grand parc-nature.

1445 Dernier point qu'on a amené, c'est sur la question du REM. Actuellement, on n'a pas  
encore connaissance du tracé final du REM mais c'est sûr que ça va bouleverser toute la  
question de la mobilité dans l'ouest et à l'heure actuelle, c'est sûr qu'il faut vraiment réfléchir  
justement et comment ce futur développement, s'il a lieu, d'un réseau de transport collectif  
1450 complémentaire va impacter tout le secteur et toute la mobilité. Et comment justement un projet  
actuellement qui, à Pierrefonds-Ouest, est plus orienté sur l'accès automobile pourrait être  
transformé.

1455 Pour clôturer, je pense, comme je l'ai dit, de par l'ampleur, la superficie et la richesse du milieu naturel concerné, le choix qui sera fait pour le secteur de Pierrefonds-Ouest est crucial pour l'île de Montréal et pour la grande région métropolitaine comme je le mentionnais.

1460 Nous, nos trois recommandations majeures sont donc la protection et l'intégration de l'ensemble du territoire au parc-nature de l'Anse-à-l'Orme. On est également en pleine rédaction du plan directeur de l'écoterritoire de la rivière à l'Orme, donc c'est le bon moment justement pour l'administration de faire un geste fort en intégrant ce site au complet dans son écoterritoire et en travaillant à sa mise en valeur.

1465 D'autre part, la question de la cession de l'emprise autoroutière par le ministère des Transports à la Ville de Montréal et toute la réflexion sur la reconstruction de la ville sur elle-même, donc avec une identification des secteurs à développer en priorité.

1470 Je pense qu'on a là l'occasion d'avoir un très grand parc dans l'ouest pour l'ensemble en fait des citoyens de Montréal mais c'est sûr que cette vision-là demandera aux décideurs d'affirmer leur engagement pour une ville verte. Je pense que c'est important de rappeler que l'aménagement du territoire est avant tout un acte politique.

1475 Puis petit clin d'œil – clin d'œil mais quand même à grand impact je pense – il y a eu une grande mobilisation il y a quelques semaines pour que la demande de reconnaissance du statut du mont Royal à l'UNESCO, je pense que ça n'aurait jamais vu le jour si, au 19e siècle, il n'y avait pas eu un geste fort de l'administration pour emprunter l'argent nécessaire à l'acquisition des terrains pour la création du parc du Mont-Royal. Donc est-ce que Pierrefonds, le grand parc de l'ouest sera notre prochain mont Royal? C'est une question qui peut se poser.

1480 Donc voilà brièvement en résumé les différents éléments. On rentre plus dans le détail dans notre mémoire, mais voilà.

**LA PRÉSIDENTE :**

1485           Merci beaucoup. Moi, j'aurais peut-être une première question dont vous avez abordé le  
sujet en tout début d'intervention, concernant l'importance des zones tampons. Vous indiquez  
entre autres – je pense c'était entre les deux étangs, les deux marais plutôt – qu'il y avait une  
zone tampon mais qui n'était pas suffisante à votre avis et vous l'avez mentionné aussi, autour  
1490 de la zone 2 où il y a un bois au sud et il y a... Comment ça s'appelle, cette rue-là, Antoine-  
Faucon...

**M. EMMANUEL RONDIA :**

1495           Antoine-Faucon, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1500           ... qui passerait tout à côté, puis c'est tout près du bois en question. Expliquez-vous un  
peu plus sur ça, la nécessité d'une zone tampon suffisante.

**M. EMMANUEL RONDIA :**

1505           Bien je pense que vu la fragilité des milieux et plus on met une distance grande avec les  
activités humaines, plus on s'assure que la résilience va être grande. Puis l'enjeu de connexion  
aussi entre ces différents milieux, je pense qu'il y a de plus en plus d'études justement qui  
montrent l'impact de la nécessité de connecter l'ensemble des milieux naturels pour créer  
justement quelque chose de... une toile solide et résistante justement aux perturbations qui  
peuvent être les changements climatiques, l'apparition d'un insecte ravageur. Donc il y a plein de  
perturbations sur les milieux naturels qui peuvent arriver et cette connexion-là et cette création  
1510 d'un réseau solide nous donnent au moins plus de chance que ces milieux-là vont rester,  
perdurer dans le temps.

1515 Oui, dans le cas de la présentation ici, du document qui était présenté, il y a une bande qui est prévue mais c'est ça, à notre avis, cette bande-là est quand même très faible, si on regarde même uniquement le marais 90 ici. Déjà la limite est en bordure directe de constructions existantes et là, la zone tampon est inexistante, puis on va vraiment comme l'encercler de développement, de bâtiments et autres voies routières. Donc ça va juste fragiliser et l'isoler encore plus du reste du milieu naturel.

1520 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Justement dans votre mémoire, cette carte-là identifiait comment – le nom de la carte, « Identification des zones analysées dans la section B ». Mais la section B, est-ce que c'est un autre document?

1525 **M. EMMANUEL RONDIA :**

1530 Non, c'est la section 2 en fait. Il y a peut-être une erreur. Oui, exactement, il y a une erreur de mise à jour. Le titre 2 : *Pour des raisons écologiques des milieux naturels*, c'est la carte qui est attachée à ce... en fait aux différentes, puis je pourrais renvoyer la version corrigée, si vous le souhaitez, mais c'est vrai qu'on avait des lettres, puis on a eu des chiffres. On avait des lettres puis des chiffres dans les deux sens, oui.

1535 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça, ça prouve qu'on lit le document.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

1540 Oui, oui. Vous avez présenté les cinq, six zones. Vous avez souligné l'importance des six zones et la carte – je ne sais pas si vous reconnaissez à votre droite sur l'écran – ça, c'est la carte qui a été fournie par cette partie de document d'information. J'essaie de confronter les informations que vous mentionnez dans votre carte avec cette carte-là.

**M. EMMANUEL RONDIA :**

1545

En fait, nous, les informations qu'on a utilisées aussi, c'est beaucoup, on s'est basé sur justement... je ne les ai pas intégrées ici mais elles étaient en annexe dans le rapport, dans le mémoire en fait. C'est les cartes de localisation d'observation d'habitats fauniques de la Fondation David Suzuki entre autres, puis la question de la connectivité aussi. Donc c'est sur la

1550

base de ces éléments-là et de cette étude scientifique là qu'on a étoffé en fait notre lecture du territoire.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

1555

Alors ma question, peut-être je devrais la poser à la Fondation David Suzuki au lieu de vous, parce que vous tirez ces informations de leur étude. Merci. Et j'avais une autre question. Je n'ai pas encore consulté le document que vous avez fourni déjà, l'analyse potentielle du développement résidentiel dans l'arrondissement, mais avez-vous calculé le total de superficie de ces sites-là et aussi, en sous-question, celui dont la Ville est propriétaire?

1560

**M. EMMANUEL RONDIA :**

Oui, toutes les données sont dans le document d'analyse. Je ne l'ai pas en tête, je ne l'ai pas amené avec moi mais on a pour chaque, les trois zones TOD autour des gares, des gares de train AMT et le secteur centre, il y a vraiment une identification des plus grands terrains. On a quand même ciblé les terrains qui avaient, en regardant le rôle foncier et le découpage, les terrains qui avaient quand même une superficie intéressante. Mais tout ça est identifié avec le propriétaire puis la superficie. Puis de là, à l'aide d'une densité qu'on s'est fixée, on pouvait évaluer le nombre de logements disponibles.

1565

1570

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Merci.

1575 **Mme NADJA RAPHAËL, commissaire :**

Moi, la commission entend les recommandations et votre position, en fait, les positions de votre organisation. Puis je fais appel à votre expertise en fait dans le domaine de l'environnement pour savoir si, à votre connaissance, à travers le monde, que ce soit au Québec ou à travers le monde, il existe des cas à succès où la conciliation entre la construction d'un projet domiciliaire et la préservation de milieux naturels a été réussie?

1580 **M. EMMANUEL RONDIA :**

1585 Je dirais Toronto avec tout le projet de la ceinture verte du Grand Toronto en fait est un exemple en termes de conciliation développement et protection. Mais on a là une échelle plus large puis l'idée est quand même de protéger les milieux naturels existants, puis c'est plus de comment, en bordure de ces milieux-là, une activité humaine s'inscrit pour perturber au minimum l'écosystème. Donc je pense de ce côté-là, c'est intéressant de regarder le cas de Toronto.

1590 Sinon, d'autres cas comme ça, je ne pourrais pas vous donner d'autres idées qui présentent le même profil que le secteur sur lequel on se penche aujourd'hui.

1595 **Mme NADJA RAPHAËL, commissaire :**

Merci.

1600 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Je ne sais pas si vous vous êtes prononcé sur les principes, notamment les principes de développement durable, les principes qui se trouvent dans la vision, dans le document d'information, notamment la conservation des noues, l'agriculture urbaine, la gestion écologique des eaux usées. Quelle est votre opinion sur ces principes-là?

1605 **M. EMMANUEL RONDIA :**

Bien oui, je pense que je ne l'ai pas mentionné dans mon intervention mais on considère que ces principes-là sont bons et devraient faire partie de tout développement urbain. L'enjeu ici c'est plus que le développement n'est pas au bon endroit. Donc c'est là le point tournant sur notre analyse. Mais toute la question justement de la création de noues, la question de la lutte aux îlots de chaleur, tous les... Nous, également, on a déposé un mémoire dans le cadre de la consultation sur le bâtiment durable avec justement toute la question des toitures, la gestion des stationnements écologiques.

1615 Donc tous ces principes-là, on ne remet pas en question les principes qui sont édictés dans le document, c'est plus leur cohérence avec le territoire visé là, puis la spatialisation en fait et le découpage prévus et à une échelle plus large justement, cette réflexion à l'échelle de l'île de Montréal, des enjeux de rareté des espaces et milieux naturels sur le territoire qui font en fait qu'on a déposé ce mémoire et qu'on a orienté notre position dans ce sens-là. Mais sur les principes en tant que tels, c'est des principes avec lesquels on est tout à fait à l'aise.

1620 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, Monsieur Rondia.

1625

**M. EMMANUEL RONDIA :**

Merci. J'inviterais madame Mayeres, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame!

1630 **Mme MARIE-CLAIRE MAYERES :**

Bonsoir, Mesdames, Monsieur les commissaires! Merci d'être ici pour nous écouter. Moi, je suis ici en tant que citoyenne montréalaise. En fait, moi, ce n'est pas vraiment un mémoire que j'ai écrit mais c'est plutôt un commentaire. Alors je vais vous lire le commentaire que je vous ai envoyé.

1635



**LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Je vous rappelle qu'on a lu tous les mémoires, toutes les notes.

1640 **Mme MARIE-CLAIRE MAYERES :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1645

Alors je vous inviterais peut-être si vous pouvez le synthétiser à le faire pour qu'on ait plus d'occasion d'échanger entre nous.

**Mme MARIE-CLAIRE MAYERES :**

1650

O.K. Mais il est très court d'ailleurs. Lors d'une discussion au sujet du projet de développement immobilier sur les anciennes terres agricoles de Pierrefonds-Ouest, j'ai entendu la réflexion suivante, c'est le syndrome pas dans ma cour.

1655

L'expression « pas dans ma cour » résonne comme une accusation et on associe facilement celui qu'on accuse à un égoïste borné. Il faut dire que les mouvements de protestation citoyenne irritent et dérangent certains. À leur défense, je citerais Albert Einstein : « *Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal mais par ceux qui les regardent sans rien faire.* »

1660

Personnellement, je ne suis malheureusement pas voisine de l'Anse-à-l'Orme. Résidant au centre-ville de Montréal, on ne peut m'édicter du syndrome pas dans ma cour, mais j'interviens pour clamer haut et fort pas dans ma ville, pas sur l'île de Montréal.

1665

Comme beaucoup de Montréalais, j'aime ma ville. Je l'aime sauf les jours de smog alors que je tousse et me sens mal. Début avril, nous avons eu cinq jours de smog d'affilée. Monsieur Ménard m'avait pourtant affirmé l'année passée que la qualité de l'air s'est améliorée. Si c'est

vrai, ce n'est pas par une diminution de la pollution due aux transports mais plutôt grâce à la fermeture des centrales au charbon en Ontario et aux États-Unis.

1670            En fait, au Québec, c'est sur l'île de Montréal que la qualité de l'air est la plus mauvaise avec une proportion de 16 %, soit 60 jours de mauvaise qualité sur 365 jours. Des journées de pollution surviennent régulièrement et il arrive que l'air de la métropole soit aussi, voire plus pollué que celui de plusieurs grandes villes du monde. L'indice AQI n'est pas rassurant du tout. L'indice AQI prend en compte les niveaux de particules fines, d'ozone, de dioxyde d'azote, de  
1675            dioxyde de soufre et de monoxyde de carbone. La pollution est due en grande partie au trafic sur les routes.

                 Étant donné que les vents dominants viennent de l'ouest, tout nouveau développement dans l'ouest de l'île de Montréal va engendrer inévitablement une augmentation du nombre  
1680            d'autos sur les routes et aura un effet négatif sur la santé des Montréalais, tous les Montréalais, avec aggravation d'ouest en est, sachant que l'espérance de vie des habitants de l'est est déjà de neuf années inférieure à ceux de l'ouest à cause de plusieurs facteurs dont la pollution de l'air.

1685            L'année 2016 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée. La hausse du mercure a atteint 1.1°C en moyenne s'accompagnant de records de concentration en CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère. Certaines régions d'Afrique et d'Asie ont connu des températures supérieures à 50 degrés et dans certaines régions arctiques, la température a augmenté de 6 degrés.

1690            Comment se fait-il que l'accumulation de publications scientifiques, de données et de preuves climatiques n'entraînent pas les décisions nécessaires pour garantir l'avenir de nos enfants?

                 Ici aussi la température augmente avec certains effets secondaires néfastes pour nous  
1695            comme pour les autres espèces vivantes. Certains jours d'été, vivre en appartement sans air conditionné au centre-ville devient de plus en plus pénible.

1700

En quoi la conservation des derniers espaces de nature à Montréal peut-elle changer quelque chose? Pour nous, résidents du centre-ville et de l'est de la ville, vu que mon mémoire est lu et entendu par des personnes instruites, j'ai l'impression de perdre mon temps et le vôtre à l'expliquer, mais je vais quand même vous rappeler que les milieux naturels et espaces verts ont un impact direct sur le climat et la santé, tandis que l'étalement urbain cause des effets écologiques néfastes.

1705

Montréal s'est engagée pour le droit à un environnement sain et pour combattre les changements climatiques. La Ville s'est engagée à réduire de 80 % les GES d'ici 2050. Cet engagement s'ajoute à celui de réduire de 30 % les émissions de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990. Elle n'a dès lors qu'un seul choix : celui de protéger le peu d'espaces verts naturels qu'il nous reste.

1710

Nos élus se sont engagés à Paris pour plafonner les émissions de gaz à effet de serre et limiter l'élévation de la température. Pour y arriver, il est stupide de penser que tout peut continuer comme avant, qu'on peut continuer à construire des infrastructures et de nouvelles routes favorisant inévitablement l'étalement urbain. Que dirons-nous à nos petits-enfants plus tard? Que nous avons sciemment détruit l'environnement faisant passer l'intérêt économique de quelques riches avant le bien-être commun?

1715

1720

Soyons conséquents avec les engagements pris par la Ville de Montréal. Il n'y a qu'un choix possible : refusons tout développement sur les derniers terrains naturels. Si on doit faire du développement immobilier à Montréal, les quartiers centraux et industriels possèdent des centaines de TOD. Il devrait y avoir des incitatifs pour développer et rénover ces quartiers.

1725

Que l'Anse-à-l'Orme soit un immense parc protégé, accessible aux Montréalais pour y faire découvrir et respecter la nature dans laquelle on peut se ressourcer et respirer de l'air frais. Merci de m'avoir écoutée.

Alors j'ai un petit cadeau pour les enfants ou petits-enfants de nos élus. Je suis artiste et j'ai fait un dessin pour, disons, pour honorer les groupes de citoyens qui prennent la défense de ce magnifique coin de Montréal.

1730

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. On va vous poser des questions. Je vous remercie d'avoir pris la peine de mettre vos pensées par écrit. À la fin dans votre dernier souhait : « *Et que l'Anse-à-l'Orme devienne un immense parc protégé accessible* », comment voyez-vous l'aménagement de ce parc? Est-ce que vous le voyez comme... On a posé cette question à des personnes qui vous ont précédée, est-ce que vous le voyez aménagé? Si oui, comment? Ou plutôt à l'état naturel?

1735

**Mme MARIE-CLAIRE MAYERES :**

1740

Moi, ce que je préfère, c'est la nature à l'état naturel.

**LA PRÉSIDENTE :**

1745

Oui?

**Mme MARIE-CLAIRE MAYERES :**

1750

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça va. Je n'ai pas d'autres questions.

1755

**Mme MARIE-CLAIRE MAYERES :**

Pourquoi vouloir améliorer quelque chose qui est parfait?

**LA PRÉSIDENTE :**

1760 Oui, mais il y a des gens qui préfèrent avoir certains sentiers ou...

**Mme MARIE-CLAIRE MAYERES :**

1765 Oui, bien c'est sûr que des sentiers, ça serait agréable pour s'y promener mais un sentier, c'est différent d'une route.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

1770 Et vous avez mentionné que vous êtes résidente du centre-ville et vous parlez de l'accessibilité.

**Mme MARIE-CLAIRE MAYERES :**

1775 Oui.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

1780 Alors étant aussi résident du centre-ville, qu'est-ce que c'est pour vous « rendre accessible » un potentiel espace vert? Comment envisagez-vous le rendre accessible?

**Mme MARIE-CLAIRE MAYERES :**

1785 Écoutez, moi, je n'ai pas de voiture par choix et je suis allée me promener plusieurs fois à l'Anse-à-l'Orme, puis j'ai assisté aux présentations de l'Office et je suis ici ce soir alors que je n'ai pas d'auto.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Est-ce que vous trouvez accessible...

1790

**Mme MARIE-CLAIRE MAYERES :**

Je me débrouille.

1795

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Pardon?

1800

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Je me débrouille. J'ai un vélo et je suis membre de Communauto et puis il y a des transports en commun. Je me débrouille avec ce qui m'est offert.

1805

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Alors vous êtes satisfaite. Vous ne proposez pas d'autres moyens de rendre plus accessible pour les résidents du centre-ville comme vous n'ayant pas de voiture, les espaces verts?.

1810

**Mme MARIE-CLAIRE MAYERES :**

Bien je laisserais peut-être ça à des personnes qui sont mieux formées, puis plus aptes à répondre que moi, mais moi, je fais avec ce que j'ai. J'apprécie la vie que j'ai, puis quand je peux voir de la belle nature, je me débrouille pour aller la voir et je suis très heureuse comme ça. Même si ça me prend une heure et demie pour me rendre.

1815

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Merci.

1820

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors merci beaucoup, Madame Mayeres.

1825

**Mme MARIE-CLAIRE MAYERES :**

Merci à vous.

**LA PRÉSIDENTE :**

1830

J'inviterais maintenant monsieur Maxime Arnoldi.

**M. MAXIME ARNOLDI :**

1835

Bonsoir!

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

1840

**M. MAXIME ARNOLDI :**

Mon texte, en fait, je l'ai appelé en fait : *Un cadeau pour le 375e de Montréal* et je vais me permettre en guise d'introduction de citer un court extrait du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.

1845

**LA PRÉSIDENTE :**

On pensait que vous alliez nous chanter vos deux paragraphes de Richard Desjardins.

1850

**M. MAXIME ARNOLDI :**

Je n'ose pas. Je n'ose pas. Je pensais que c'était important quand même de les mettre au début du texte.

1855

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, ils sont très beaux, oui.

1860

**M. MAXIME ARNOLDI :**

Merci. Donc ce que je veux en fait vous citer, c'est le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020, ce qui est publié par la Ville de Montréal et disponible sur son site. Et je trouvais ça important de dire que c'est vraiment écrit sur le site de la Ville. On apprend que près de 90 % du territoire de l'agglomération est urbanisé et que pour répondre au développement urbain, la moitié des forêts de l'île a disparu entre 1986 et 94, puis 750 hectares supplémentaires ont été soustraits entre 1994 et 2001.

1865

La disparition du couvert forestier de l'île a entraîné la perte de 60 % de sa biodiversité. En 2010, Montréal comptait 48 espèces végétales menacées ou vulnérables et deux études plus récentes publiées en 2016 qu'on a déjà citées tantôt par la Fondation David Suzuki, font un portrait complet de l'extraordinaire biodiversité du territoire de l'Anse-à-l'Orme qui est visé par le développement immobilier.

1870

Je voulais citer aussi le biologiste Michel Leboeuf qui a publié en 2010 un magnifique ouvrage que tous devraient lire et dont on espérait qu'il soit mis au programme des institutions d'enseignement. La poésie du titre *Nous n'irons plus au bois* traduit l'inquiétude et les

1875



1880

interrogations de l'auteur sur l'état de la biodiversité au Québec. Dans cet ouvrage, Michel Leboeuf décrit les quatre grandes zones forestières du Québec en déplorant que 2.88 % seulement de la forêt méridionale où s'exprime la plus grande richesse biologique de notre territoire soit protégée.

1885

L'histoire de la préservation des espaces verts de Montréal est aussi l'histoire de la persévérance, du courage et de la détermination de citoyens qui sont sensibles à l'importance de l'environnement. Le peu d'espaces verts dont Montréal peut maintenant être fière, c'est à la persévérance et à la résistance de citoyens à qui nous le devons. Donc Pointe-aux-Prairies, Île-de-la-Visitation, Cap-Saint-Jacques, Bois-de-Liesse, Anse-à-l'Orme, Bois-de-Saraguay, Bois-de-la-Roche, Bois-de-l'Île-Bizard furent acquis souvent à l'arraché et souvent en dépit de l'opposition des administrations municipales.

1890

Le 2 juin 2016, on annonçait l'ouverture au grand public du parc-nature du Bois-de-Saraguay. À cette occasion, le responsable des parcs de la Ville de Montréal, monsieur Réal Ménard affirmait : « L'inauguration du parc-nature de Bois-de-Saraguay marque l'aboutissement d'une grande aventure ayant débuté en 1970 par une lutte citoyenne visant sa sauvegarde. »

1895

Pour sa part, le maire de l'arrondissement d'Ahuntsic, Pierre Garnier, rendait hommage à la persévérance des mouvements citoyens en ces termes : « Ce sont les citoyens, il faut le reconnaître, qui poussent les politiciens que nous sommes à agir et à faire arriver les projets. » Donc des citoyens déterminés et persévérants comme Sylvia Oljemark et Diane Fauteux qui s'opposaient en 1991 à la demande de la CUM de dézoner les terres agricoles les plus fertiles du Québec. »

1900

1905

Est-ce qu'on peut revenir en arrière et comment Montréal peut atteindre la cible qu'elle s'est elle-même fixée de protéger 10 % de ses territoires naturels sans toucher au dernier espace vert d'importance restant sur l'île? En réalité, pour atteindre cette cible, Montréal aurait besoin de 2 000 hectares de plus.

1910

De quelque façon qu'on considère le problème, ce territoire de près de 400 hectares est unique à Montréal et fait partie d'un écosystème plus grand. Il est le dernier et miraculeux rescapé des anciennes terres agricoles et des forêts riches en biodiversité ou qui furent sacrifiées au fil des ans au profit du développement immobilier, de l'étalement urbain et de l'automobile.

1915

Dans une étude qui a été présentée au Forum Nature de 2016 à la Maison du développement durable, l'auteur Jochen Jaeger de l'Université Concordia explique que le phénomène de l'étalement urbain sur l'île de Montréal et dans sa région est connu dans les années 60, c'est une accélération exponentielle. Au cours des 25 dernières années, le degré d'étalement urbain a connu une multiplication par 29. En conséquence, la proportion d'espaces verts sur l'île de Montréal n'a fait que diminuer comme peau de chagrin au fil des ans, et cela, sans que ça se traduise par une augmentation de sa population.

1920

Au contraire, dans leur étude *Urban Sprawl and Ecosystem Services*, de Jérôme Dupras et Mahbulul Alam publiée en 2014, constatent au contraire qu'entre 66 et 2011, la population montréalaise a légèrement diminué passant d'un peu plus de 1 900 000 en 66 à un peu plus de 1 800 000 en 2011.

1925

Le lundi 6 juin 2016, lors d'une séance du conseil d'arrondissement de l'Île-Bizard/Sainte-Geneviève, il fut proposé de saisir l'Office de consultation publique de Montréal en vertu de l'article 83.2 de la Charte de la Ville de Montréal pour que celui-ci tienne une consultation publique sur un projet de règlement visant à réviser le Plan d'urbanisme afin de créer une réserve de biodiversité de protection contre les gaz à effet de serre sur le territoire de la Ville dans l'axe Sainte-Anne-de-Bellevue, Pierrefonds-Ouest et de l'Île-Bizard et visant les zones humides, les terres boisées et terres en friche de ces territoires.

1930

1935

Dans ce document, on rappelle entre autres l'engagement formel de la Ville de Montréal à être un chef de file dans la bataille contre l'augmentation nette des gaz à effet de serre, et parlant des territoires naturels menacés par le développement immobilier, que ces vastes espaces verts et naturels constituent les dernières réserves pour combattre avec efficacité la

1940

prolifération des gaz à effet de serre sur le territoire de Montréal. Une pétition a recueilli près de 10 000 – maintenant on dit près de 17 000 signatures de résidents de l'île de Montréal demandant la conservation de l'intégralité du territoire naturel et vert de Pierrefonds-Ouest.

1945

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal publiait en avril 2016 le document *Analyse du potentiel de développement résidentiel dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro*. En fait, le monsieur qui m'a précédé en a parlé assez longuement. C'est eux qui ont publié le document d'ailleurs. Mais ça prouve que justement il est possible de développer dans les zones TOD finalement et non pas dans les zones, les milieux naturels et que c'est possible de trouver en dehors même de Pierrefonds d'autres lieux qu'il serait possible de développer à ce moment-là.

1950

J'ai découvert aussi sur le site de la Ville de Montréal une revue qui s'appelle *Les Cahiers métropolitains* et qui compare au moyen de statistiques Montréal avec les autres villes, les grandes régions métropolitaines d'Amérique du Nord. Selon le document, le Grand Montréal se classe au 9<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines nord-américaines quant à la proportion de son territoire en aires protégées. Donc c'est 9.6 %.

1955

Mais si on regarde de plus près, on constate que de ce 9.6 %, 61.7 % est en superficie aquatique, ce qui ramène à 2.5 % la superficie terrestre protégée. Et à ce jour, nos entrepreneurs n'ont pas proposé de construire des condos sur pilotis, alors pour l'instant, ça reste ces proportions-là.

1960

L'importance de la protection des espaces verts dans la lutte aux changements climatiques et dans la préservation de la biodiversité n'est plus à démontrer. Monsieur Coderre, lors de l'accord de la COP21 à Paris a déclaré que Montréal assume un rôle de leadership sur la scène internationale en matière de lutte aux changements climatiques.

1965

Cette déclaration doit être soutenue par des gestes concrets et doit être un exemple d'engagement face aux citoyens. On a déjà dit, en fait je pense – je sais qu'on répète des fois des informations parce que c'est un peu les mêmes statistiques – on sait que Montréal protège

1970 moins de 6 % de son territoire et que la moyenne canadienne est de 10 %. Il faut donc préserver ce qui reste de nos territoires naturels et arrêter l'étalement urbain sur l'île.

1975 Monsieur Normand Marinacci, le maire de Sainte-Geneviève/l'Île-Bizard a déposé une motion au conseil municipal le 18 mai 2016 pour demander un moratoire sur le développement immobilier dans Pierrefonds-Ouest. Il s'adressait lors de ce conseil en ces termes à l'assemblée : « Pourquoi ne pas mettre un moratoire sur le développement de l'Anse-à-l'Orme? Vous avez les moyens, vous avez le pouvoir, la loi est avec vous. Vous devez conserver l'Anse-à-l'Orme. »

1980 Monsieur David Cliche déplorait récemment les frais associés aux délais et aux nombres études que le promoteur a dû engager pour faire la promotion de son développement. Mais il ne parle pas des coûts à l'environnement qu'occasionnerait ce projet de banlieue, de la perte irrémédiable de biodiversité, de connectivité écologique, de l'augmentation des GES, des coûts de santé, etc. Et que dire du travail incessant de bénévoles qui, certains depuis 40 ans, ne comptent ni leur temps, ni leur argent pour laisser un héritage vert aux générations futures, un héritage durable, le dernier espace vert d'importance sur notre île et dont Montréal ne peut pas se priver.

1985 Monsieur Coderre et Monsieur Beis, des Montréalais vous demandent de faire montre d'un véritable leadership dans la lutte aux changements climatiques et d'offrir à vos concitoyens de protéger intégralement le territoire de l'Anse-à-l'Orme. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1995 Merci, Monsieur. On aurait quelques questions à vous poser.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

2000 Vous parlez de ces informations qui comparent Montréal, le pourcentage des zones protégées, le Grand Montréal avec les autres régions métropolitaines.

**M. MAXIME ARNOLDI :**

Oui.

2005 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Et vous dites que 61,7 % est en superficie aquatique.

2010 **M. MAXIME ARNOLDI :**

C'est ça.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

2015 Vous parlez des berges? Vous parlez du fleuve même?

**M. MAXIME ARNOLDI :**

2020 Non, non. C'est vraiment – si je comprends bien – c'est vraiment dans l'eau elle-même finalement. C'est l'eau qui est protégée. C'est difficile de savoir exactement ce que ça signifie, je vous avoue. Moi-même, je me pose la question parce que c'est clairement identifié dans les petites lettres en bas que de ce 9.6 % ou 9.7 %...

2025 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Oui, 9.6.

**M. MAXIME ARNOLDI :**

2030 C'est ça, 9.6 %, une partie seulement de 2,5 % est la partie terrestre protégée.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Et est-ce que vous avez la source, le titre exact de ces Cahiers métropolitains?

2035

**M. MAXIME ARNOLDI :**

Oui, C'est Cahier métropolitain numéro 5 et ça se trouve effectivement... Attendez un peu.

2040

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Vous pourriez nous l'envoyer par courriel par après, peut-être?

2045

**M. MAXIME ARNOLDI :**

Oui, certainement, oui. Absolument.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

2050

Vous avez les coordonnées de Stéphanie?

**M. MAXIME ARNOLDI :**

2055

Oui.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Oui, merci.

2060

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors il me reste à vous remercier beaucoup.

2065 **M. MAXIME ARNOLDI :**

Merci à vous.

**LA PRÉSIDENTE :**

2070

J'inviterais maintenant monsieur Richardson. Bonjour, Monsieur!

**M. GARETH RICHARDSON :**

2075

Good evening. My name is Gareth Richardson. I'm making this presentation on behalf of the Green Coalition but I also have been a resident of Pierrefonds for the last 37 years. So, I do not something of the area.

**LA PRÉSIDENTE :**

2080

Could I ask you to speak a little louder, please?

**M. GARETH RICHARDSON :**

2085

I'll try. Just to talk about the Green Coalition. It's a non-profit organization, we are a group members, and a few of individual members as well, we have been working to preserve natural spaces that improve the environment generally in the Montreal region for the last 26 years now. And we have been involved with this Pierrefonds West situation for at least since 1990, when we were campaigning against the dezoning of this area from the permanent agricultural zone.

2090

2095 I myself wrote a brief in 2004 on the consultation that was done on the regional Pierrefonds-Senneville as it was then planned, which recommended no development of this particular area. That's I think when it first came part of the official plan of Pierrefonds. And we have a vision really for this area that it should be maintained as a natural habitat and be part of a more larger protected area. Some of the previous speakers suggested the idea of a larger park and I'll come to that in little more detail towards the end.

2100 Most of my points have really made by other speakers and I'll try to be very quick here. It's been a long evening. Sustainability has been mentioned, the definition came from the Bruntland Commission in 1987 and I think the key point here is meeting our needs thus without compromising the needs of future generations to meet their needs. And I think that's the point of this issue here. Developing this particular area definitely compromises the needs and ability of future generations to meet their needs. And just at the little part at the end, it's often said the landers have rights to develop their land, to do what they like with their land, yes, that's true to  
2105 an extent, but there not, the landers rights, there not outweighed by our collective right and this has also been mentioned by a previous speakers. We have a right to a healthy and sustainable environment and that's, I think, now recognized quite internationally as a point of law and it's also actually in the Chart of Rights and Freedom of the City of Montreal.

2110 Just a first point on sustainability. Biodiversity is probably one of the most important elements of long-term stability for the world, and as been pointed out, the real importance of maintaining genetic biodiversity and species, within species and species diversity, every species has an element and a role to play in the ecology. We're, at the moment, in the middle of an extinction crisis, as we take each specie out of the work of life, we make it more fragile.  
2115 Nobody knows where the breaking point will be.

2120 The study illustrated in this slide has already mentioned again by the... commissioned by the David Suzuki Foundation and it really shows how wonderfully diverse the biology in this area is... this habitat is probably relatively unique on the island of Montreal now. Some of the agricultural land has been overtaken by various other uses.



2125 The fact that it's not being actively found for something like 20 years and is begun to regenerate, it's becoming again a wild area, makes it a very valuable and unique area. And so, loss of this sort of habitat and fragmentation of this habitat, it also has been mentioned, breaking it up into small pieces has a really serious effect on the ability for a sustainable biodiversity.

2130 Natural infrastructure ecosystem services have been mentioned. The report illustrated here which was done for the Green Coalition made some estimates of the value of these ecosystem services and the figures are given there. But just to point out if we remove the ecosystem services that are naturally provided by this natural infrastructure, there is a significant cost in replacing them by artificial means, which in many cases, are not nearly as efficient and also have ongoing maintenance costs, not just initial capital costs.

2135 Just an illustration here of the importance of vegetated areas on maintaining, keeping temperatures lower – which will become more and more important as climate change progresses – you can see the blue areas are the cool ones, and you can see that they very, very much correlate with the vegetated and unbuilt areas and it becomes hotter and hotter as you get to more densely built areas downtown. And that's just one illustration of an ecosystem service.

2145 The access to natural environments is being shown by many studies now to be keen to human health, physical and psychological, and this area, if provided with adequate public transport, could become a resource for the whole island of Montreal. An area of sufficient size to present a real opportunity for people to experience the natural world.

2150 And on protection targets. The current protection target 10% of the land area which is being set for the agglomeration of Montreal already falls far short of the 17% target set by Aichi Biodiversity Target which Canada and Quebec are signatures. And even if we got to that 10%, we would still be up and need 2.6 percent per 1000 residents, and still low compared to other Canadian cities. And this map here illustrates – this is taken from the *Schema d'aménagement*

and it does illustrates how few natural areas, you can see them, just these fragments left, mainly concentrated at the far east and the far west of the island.

2155

We just don't have anything we can afford to lose and even to meet the 10% target is likely that we will have to imply regeneration of some degraded areas. And just for that, target 15 Aichi Biodiversity Target 15 which says by... aims to have 15% of regeneration of degraded areas by 2020. And the only instance that I know of in Montreal is the renaturalization of the Saint-Michel Park. We need a lot more of that to get to the target.

2160

Connectivity is a key part of maintaining biodiversity. The study here from the Quebec Centre for Biodiversity Science studies indicates that this area really is key to the connectivity of the whole surrounding natural area around it. And a severe loss of connectivity. And just to illustrate that a little more, the before and after developments scenarios shown here before and after, the black areas are the ones where they would be significant perturbation of the ability of various species to move around the area and meet their needs.

2165

Urban sprawl has been mentioned. I think this plot from the study cited there shows an exponential growth in urban sprawl for Montreal. It's really is out of control. It's largely that not so much the population is increasing, is that the same population is occupying more and more space. We need to densify, we need to reduce the amount of space we're using, not increase it. Which this development would do.

2170

Just on the local level of Pierrefonds-Roxboro, I was talking ... a consultation that the borough held on the sustainable development plan, and one of the things that was agreed to by many of the participants is that the borough of Pierrefonds already stretched out to far East/West making it very difficult to provide services adequately from a central location and the addition going even further west of developing this area is just going to make that problem even worse.

2175

2180

And also, as a right, as a tax payer in the area, we're gonna have to bear the cost of this mass infrastructure that this development will require from the city. And, as it has been

2185 pointed out by the CRE-Montreal study, there are more appropriate areas. In answer to a question you asked earlier, what do you think about having densification in some of these areas, I happen to live very close so the Sunnybrooke's train station, I would be directly affected by it, I would not object to it.

2190 And finally, I would just like to, this concept as well been mentioned of combining the whole area, the ecoterritories for Senneville Woods, L'Anse à l'Orme, the Ecoforest Corridors L'Anse à l'Orme, Ecoforest Corridors on Île Bizard here and the... so that takes in all the green area, and you can see what area that is proposed for development, what a great contribution that would make to making this whole thing a more viable situation.

2195 The area – I think it was mentioned that the agricultural zone here in the south west in Île Bizard is in the process of being designated a “paysage humanisé”. So that would protect that. And the whole ensemble wood bee – I apologize, there is a typo in my brief, I think I rather exaggerate this, I made it 20,000 ha, while it is 2,000 ha - that would be nice but a little ambitious – so 2,000 ha which would be a really good percentage of the protected area.

2200 With an adequate transportation, it becomes a resource for all Montrealers to access nature and natural areas without having to leave the island of Montreal. And that's all I had to say.

2205 **LA PRÉSIDENTE :**

Thank you very much.

**Mme NADJA RAPHAËL, commissaire:**

2210 Can I ask my question in French?

**M. GARETH RICHARDSON:**

2215 I'll try.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire:**

2220 I'll translate if necessary.

**Mme NADJA RAPHAËL, commissaire:**

À la page 3 du document, monsieur parle d'une étude de 2015...

2225 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire:**

*Ecosystem services and natural capital Pierrefonds-West development.*

**Mme NADJA RAPHAËL, commissaire:**

2230

Il dit que certains services peuvent être remplacés par des moyens artificiels. J'aimerais savoir : dans les 12 principes énoncés par la Ville de Montréal, est-ce que certains d'entre eux pourraient correspondre justement, jouer ce rôle-là, et lesquels?

2235 **M. GARETH RICHARDSON:**

2240 I think there would be a good... some ideas that go towards that, yes. But I don't think there is a large enough scale to make a really big contribution. I mean, yes, like putting in flood retention basins and so forth... yes, that has already been done, a quite large cost to facilitate the development in the top region and up here, and that was very controversial at the time. So, the things that tend to get done are not really to replace really customers services there just to try and manage water to prevent houses flooding.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire:**

2245

Mr. Richardson answered my question about how he thought people in the neighbourhoods where their developer's proposing more increased development would feel. And he gave his personal opinion. Alors j'ai pas... c'était ma seule question.

2250

**LA PRÉSIDENTE :**

Thank you very much for your brief. Je crois que la Ville de Montréal souhaiterait avoir un droit de rectification sur un enjeu ou deux.

2255

**M. PIERRE LEGENDRE :**

Bonjour, Mesdames, Monsieur les commissaires! Mon nom c'est Pierre Legendre, je suis du Service des grands parcs de la Ville de Montréal. Ce n'est pas une rectification, c'est simplement une information qui pourrait être bénéfique pour tout le monde.

2260

À la demande de madame ici, on me demande si je ne peux pas éclaircir les propos. Monsieur Arnoldi tantôt a parlé de la question des pourcentages pour les aires protégées pour le Grand Montréal pour la CMM. Monsieur mentionnait avec exactitude qu'on parlait d'environ 9. quelque pourcent d'aires protégées à l'échelle de la CMM. Et monsieur Wolfe a posé la question, à savoir est-ce qu'il s'agit d'espaces aquatiques qui seraient des berges.

2265

Alors je peux juste vous informer de façon plus précise, les aires protégées au Québec peuvent être des aires en milieu terrestre ou en milieu aquatique effectivement. Et beaucoup des aires en milieu aquatique dans notre grande région de Montréal se retrouvent dans ce qui s'appelle des aires de concentration d'oiseaux migrateurs.

2270

Donc le ministère de l'Environnement du Québec, dans toutes les définitions qu'on fait des aires protégées, il prévoit qu'un espace aquatique qui sert à l'alimentation ou à la nidification

2275 ou à la fraie des poissons peut aussi donc être considéré comme une aire protégée qu'on peut comptabiliser dans le décompte.

2280 Alors à Montréal, si vous prenez par exemple les rapides de Lachine, le lac Saint-Louis, le lac des Deux-Montagnes, le couloir fluvial du fleuve Saint-Laurent, ce sont tous ces espaces qui sont considérés comme des aires protégées au sens des définitions qu'on en donne suite à des études qui sont faites par les biologistes entre autres du ministère de la Faune du Québec qui font des décomptes de canards puis de poissons puis de rats musqués.

2285 Donc le point que je voulais amener, c'est qu'effectivement pour la grande région de Montréal, on est à 9.6. Nous, à Montréal – parce que moi je suis au niveau de l'agglomération de Montréal – beaucoup ont parlé de la cible de 10 %. Donc on dit bien que c'est le 10 % en aires protégées terrestres. À Montréal aussi on a des espaces aquatiques. La moitié du lac Saint-Louis, quasiment le tiers du lac des Deux-Montagnes sont des espaces sur le territoire municipal de Montréal qu'on peut, nous aussi, comptabiliser dans les aires protégées.

2290 Alors juste pour finir là-dessus, actuellement on est rendu à 6 % d'aires protégées. La cible, comme tout le monde l'a dit maintenant est à 10 % depuis l'adoption du Schéma d'aménagement en 2015 mais si on comptabilise, non seulement les aires protégées terrestres et qu'on ajoute les aires protégées aquatiques, actuellement au moment où on se parle, on est à 2295 17 % de notre territoire municipal de l'agglomération de Montréal. Donc c'est la cible internationale qui est atteinte en considérant l'aquatique et le terrestre.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

2300 Vous avez utilisé une expression que je ne comprends pas « l'agglomération municipale ».

**M. PIERRE LEGENDRE :**

Excusez, l'agglomération montréalaise que je voulais dire.

2305 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Mais vous avez dit que vous parliez de la Ville de Montréal.

2310 **M. PIERRE LEGENDRE :**

Oui. C'est parce que moi je suis au Service des grands parcs de la Ville de Montréal.

2315 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

O.K. Restons sur la Ville de Montréal et dites-nous les chiffres actuels, les cibles actuelles terrestres, actuelles aquatiques, si vous avez les informations. Pour la Ville de Montréal.

2320 **M. PIERRE LEGENDRE :**

Juste une chose pour être très clair. La Politique des milieux naturels qui a été adoptée par la Ville de Montréal, elle concerne l'agglomération de Montréal. Donc les villes liées, que ce soit Sainte-Anne-de-Bellevue, Kirkland, toutes ces villes-là sont avec la Ville de Montréal au sein de ce qui s'appelle l'agglomération de Montréal. Et les politiques de milieux naturels sont celles de l'agglomération de Montréal. Donc je n'aurai pas de chiffres à vous donner pour la Ville de Montréal. Moi, je travaille au Service des grands parcs de la Ville mais notre mandat couvre l'ensemble de l'île de Montréal. Même de l'île de Montréal et de l'Île-Bizard et en fait du territoire de l'agglomération de Montréal.

2330 Donc il n'y a pas de mandat pour seulement s'occuper de la protection des milieux naturels de la Ville de Montréal. Ce mandat-là s'applique à l'ensemble de l'agglomération de Montréal.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

2335

Alors c'est quoi les statistiques pour l'agglomération de Montréal? Ça veut dire les villes liées plus la Ville de Montréal?

**M. PIERRE LEGENDRE :**

2340

Exactement.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

2345

C'est quoi le pourcentage actuel terrestre? C'est quoi le pourcentage actuel aquatique?

**M. PIERRE LEGENDRE :**

2350

O.K. Actuellement, au niveau terrestre, on en est exactement à 6,06 %. Et si on ajoute à ça les espaces en milieu aquatique que sont ce que j'appelais tantôt par exemple les aires de concentration d'oiseaux migrateurs, on en est à 17 %.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

2355

Alors le 2,5 %, c'est pour la région métropolitaine?

**M. PIERRE LEGENDRE :**

2360

C'est la CMM. Donc il ne faut pas confondre. Il y a la Ville de Montréal, il y a l'agglomération de Montréal et la grande région de Montréal.



**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

2365 Oui, oui. Alors les terres agricoles ne sont pas incluses dans le 2,5 %. Parce que c'est un pourcentage très bas. C'est plus bas...

**M. PIERRE LEGENDRE :**

2370 Vous voulez dire les zones agricoles de?

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Le zonage, la protection de terres agricoles.

2375 **M. PIERRE LEGENDRE :**

2380 À l'agglomération de Montréal, l'espace qu'on a en zone agricole permanente qui est effectivement ici à Pierrefonds, à Senneville et à Sainte-Anne-de-Bellevue, on ne doit pas faire le lien entre une zone agricole permanente et les aires protégées.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

2385 Je vais poser la question d'une autre façon. 2,5 %, c'est plus bas pour la région que ce qu'on voit pour la Ville?

**M. PIERRE LEGENDRE :**

2390 Exact, oui. Donc autrement dit, l'agglomération de Montréal, si on parle des aires protégées terrestres, en protège plus que la Communauté métropolitaine de Montréal qui, elle, couvre le grand Montréal. Donc on peut avoir la fierté de dire qu'on a fait des efforts additionnels que ceux de l'ensemble de la grande région de Montréal en termes d'aires protégées.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

2395           Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2400           Merci beaucoup, Monsieur.

**M. PIERRE LEGENDRE :**

Avec plaisir.

2405           **LA PRÉSIDENTE :**

2410           Bien. Alors la soirée tire à sa fin. C'est donc terminé. Après les séances d'audition, mes collègues et moi, de même que notre analyste, on commencera à analyser l'information reçue, les opinions qui nous ont été communiquées, que ce soit de vive voix ou encore à l'aide de mémoires. Le rapport de la commission, ainsi que je vous l'ai indiqué, sera transmis par la présidente aux élus municipaux en septembre, sera rendu public deux semaines plus tard.

2415           La commission n'a qu'un rôle consultatif. Ce n'est pas l'Office qui prend les décisions concernant le projet sur lequel vous avez été consultés. Les décisions relatives au projet appartiennent au comité exécutif de la Ville.

2420           Je veux remercier toutes les personnes qui ont soutenu les travaux de la commission, madame la sténographe, le responsable du son, tout le personnel de l'Office. Je remercie aussi les représentants de l'arrondissement et de la Ville.

Je vous suis reconnaissante aussi, à tous ceux et celles qui sont venus présenter leur mémoire, qui ont pris la peine d'en écrire un, de même que toutes les personnes qui se sont déplacées pour assister à cette rencontre. Je veux saluer votre courtoisie, votre patience.

2425 I thank you for coming this evening and also for your courtesy and your patience. Bonne fin de soirée ! Merci.

**AJOURNEMENT**

\*\*\*\*\*

2430 Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2435 Et, j'ai signé :

---

**LOUISE PHILIBERT, s.o.**